N° 276 - 39e Année

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . 18.— 9.— 4.50 1.50
ETRANGER 50.— 25.— 12.50
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75 / Administration et Annonces 87
CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Directeur politique : E.-PAUL GRABER, conseiller national

Mardi 27 Novembre 1923

Le numéro : 10 ct.

ANNONCES (LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura Bernois . . Fr. 0.20
Minimum pr annonce » 2.—
Suisse . . . . . » 0.30
Etranger . . . . . » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME . . . . . » 1.—

SERVICE DE L'EMPRUNT
pour le développement de «La Sentinelle»

Nous rappelons aux caissiers des sections qu'ils doivent verser au moins une fois par mois les sommes encaissées chez les souscripteurs de parts.

Comme nous publierons au commencement de la semaine prochaine les versements reçus en novembre, nous insistons encore pour que toutes les sommes encaissées soient notées sur notre compte de chèques IV-b 93, d'ici au 30 novembre.

Le Caissier.

Quand la grippe aura passé...

Nous passerons des heures délicieuses quand l'épidémie de grippe déclinant sérieusement, on verra s'évanouir, comme s'évanouissent les mirages, la Provence de Pouillerel.

Adieu cigales et grillons ! Adieu, fusils, carnassières et casquettes. Le bon sens reviendra. La notion des proportions renaîtra de ses cendres comme le Sphinx antique.

Alors les rêveurs revenant de leurs visions, se frottant les yeux, se réveilleront et reprendront contact avec la réalité.

Ah ! ce sera drôle, allez !

Les grands chefs du referendum, de la chasse aux casquettes, un peu honteux, se diront : Vraiment, c'est nous qui avons été les auteurs d'une campagne aussi enfantine ? C'est nous qui avons bouleversé notre bonne ville à propos d'un atelier de réparations devant occuper **deux ouvriers ?** C'est nous qui avons provoqué une aussi sotte campagne et imposé à la Commune, qui aurait besoin d'économies, tous les ennuis et toutes les dépenses nécessitées par une consultation populaire ? Et l'on verra le Dr Bourquin se regarder en face dans une glace et se dire : Dis donc, vieux frère, c'était le moment de te guérir de ta grippe. Tu devenais singulièrement rigolo.

M. le Dr Bolle, qui verra la neige blanche couvrir le sol qu'il avait cru couvert de genêts, de lavande et de romarin, sautera à son élégante barbiche et s'écriera : Comme nous sommes peu de chose ! Voilà que j'étais un homme sérieux, grave, austère, plein de religieuse componction. J'avais renoncé à la vieille politique et à ses charmes pour me vouer à la régénération de nos mœurs. La grippe arrive et je me jette à la suite de quelques tapageurs dans la chasse des Tarasconais. Moi, docteur en droit, conseiller national, inspirateur du P. P. N., je me mets aussi à tirer sur les casquettes comme certain cercle dont Daudet nous conta les folles aventures. Maudite soit la grippe qui me joua un tel tour ! car j'aurai joliment de peine maintenant à retaper mon crédit politique et à me faire prendre au sérieux.

Mais les plus confus seront les professeurs, les instituteurs, les fonctionnaires cantonaux et communaux, qui, dans leur hallucination, avaient mis leur signature sous un réquisitoire démagogique dressé indirectement contre eux-mêmes.

Ah ! mais, se dira le plus distingué de tous, qu'ai-je donc fait ? Comment, moi, professeur distingué et esprit subtil ; moi, qui reçois mon salaire de l'Etat et de la Commune, j'ai miné une institution communale ? Mais, voyons, qu'ai-je fait ? Ai-je eu la berlue ? Je travaille dans une régie officielle en somme. Bien plus, c'est une régie qui coûte les yeux de la tête à la collectivité. Au budget, elle n'apparaît guère qu'au chapitre des dépenses. Quant aux recettes... ! Et je vais, moi qui vends mes services à la Commune, qui suis payé par elle, moi qui bénéficie d'un service d'augmentation, moi qui réclame — et avec raison, mon cher professeur — une caisse de pension, voilà que je me suis indigné parce que la Commune voulait embaucher deux ouvriers, pour son petit atelier de réparations ! Hé ! si demain, les ouvriers venaient à me renvoyer... à l'initiative privée ?

Mais il y a mieux encore dans le cas du distingué professeur. Il y a des fonctionnaires, employés et ouvriers de nos services publics qui ont été atteints par la grippe et qui ont signé. Ceux-là, au moment du réveil, n'auront qu'un cri : J'ai failli devenir fou ! Heureusement que ma grippe est guérie. J'ai fait du beau travail, là ! Quoi, on me présente, à moi, ouvrier ou employé de la Commune, une déclaration à signer selon laquelle ma propre situation est anormale et dangereuse et antitraditionnelle et je ne sais quoi encore. Et moi qui fus heureux de la stabilité de ma situation et de la sécurité que me présente l'avenir alors que les ouvriers et employés des entreprises privées traversaient une crise terrible, j'ai signé ! Aurait-on pu imaginer une maladie jouant tours plus pendables ? Pourvu que le peuple ne prenne pas ma signature au sérieux et n'aille point la sanctionner par une majorité ? Parbleu, demain, c'est moi peut-être qui serais sur la sellette ! Quels sont les fripons qui ont abusé de l'épidémie de grippe pour obtenir ma signature ?

Et tous, une fois guéris, tous de Tartarins redevenus de bons Chaux-de-Fonniers raisonnables et d'un bon sens à toute épreuve, se diront : Ce n'est pas le tout d'être guéris, il s'agira encore de réparer notre gaffe en allant voter.

Dans un coin, une catégorie d'ouvriers groupés, seuls, restent encore indécis. Ils ne sont pas complètement guéris. Ils ont été atteints plus sérieusement. Dans tout cela, eux, ils n'ont vu qu'une chose : un homme qui ne leur plaît pas, un homme qui n'est pas doux, bon, généreux, large, solidariste et altruiste, comme eux, et auquel ils ont des reproches à faire. Voilà la chose essentielle, voilà la chose capitale ! ! ! La lutte entre le progrès et la réaction, la lutte entre les forces organisées du prolétariat et ceux qui rêvent de fascisme et de suppression des 48 heures, et de baisse des salaires, et de logements chers, et de gaz cher, rapportant de gros bénéfices, tout cela ne les intéresse pas. Ils se jettent dans les bras de leurs pires ennemis, ils portent un coup dément à ceux qui travaillent pour et par la classe ouvrière... parce qu'ils ont une petite colère à assouvir. J'ai consulté un médecin qui m'a répondu : C'est le cas le plus dangereux de cette grippe, car le malade ne se réveille que lorsqu'il a réussi à se flanquer lui-même par la fenêtre et qu'il se réveille les os rompus. Cela veut dire qu'ils ne peuvent voir leur erreur que lorsqu'elle s'est tournée contre eux. C'est un peu tard.

La grippe passera ! et quand elle ne sera plus qu'un souvenir, il y aura un beau tas de ses victimes qui se diront : Comment ai-je pu en venir là ? Et ce souvenir n'aura rien de souriant, allez !

E.-Paul GRABER.

Séparés par les siècles

Un de nos lecteurs du Sentier nous demande d'établir nettement ce qui sépare le bolchévisme du socialisme. Nous comprenons que des camarades, surtout dans les endroits écartés où nos adversaires ont plus de facilité à brouiller les cartes, tiennent à voir les contours très nets des choses.

Qu'est-ce qui sépare le bolchévisme du socialisme ? On peut répondre : tout. Il y a un monde, il y a des siècles entre ces deux conceptions d'une organisation sociale.

Le fait capital, le fait énorme de la Révolution russe est, comme pour la Révolution française de 1789, la prise de possession du sol par les paysans, avec cette différence cependant que la Russie de 1917 était plus complètement paysanne que la France de 1789 et que celle-ci était beaucoup plus civilisée que celle-là. Il y a entre nous et la Révolution française 135 ans d'évolutions et de révolutions, et entre la Révolution française et la Révolution russe, au point de vue de la mentalité des masses, il y a à peu près la même distance.

C'est un joli bout de temps. Essayez de vous représenter ce que nos ancêtres eussent compris du socialisme, il y a deux ou trois siècles, alors que toute l'évolution économique qui a créé le salariat et fait naître le socialisme n'avait pas encore eu lieu. Figurez-vous cela, et vous comprendrez la différence qu'il y a entre le bolchévisme et le socialisme qui n'est pas encore le régime d'aujourd'hui, mais celui de demain.

Le bolchévisme est la conception gouvernementale de cette grande et malheureuse Russie qui vient de secouer le joug millénaire de la féodalité slave, et qui saignante, anémiée, cherche à tâtons, dans la nuit de son ignorance, le chemin de la liberté.

Le régime démocratique que la Révolution de mars 1917 établit en Russie ne put subsister que jusqu'en octobre de la même année. Le bolchévisme le renversa par la force. Il dura un peu plus longtemps en France lors de la Première République, et le despotisme de Bonaparte qui y mit fin était autrement éclairé que celui de Lénine, Trotsky et Zinowieff.

Si chaque pays, ainsi qu'on le répète souvent, a le gouvernement qui correspond à son état de développement, il ne faut pas être surpris que le peuple russe n'ait pu passer d'un seul bond du plus sombre despotisme à la démocratie telle que l'Occident l'a développée. La France de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu n'a pu le faire non plus et la Suisse de Guillaume Tell pas davantage.

La Russie comme la France de 89 est retombée sous un nouveau despotisme, elle y est retombée plus rapidement et plus profondément parce que plus faible. Cela veut-il dire qu'elle mettra comme la France un siècle à consolider une république purement bourgeoise ? C'est que autre affaire. La France était la première, elle avait le monde entier contre elle. La Russie ferme la marche ; elle a aussi une partie du monde contre elle, mais c'est pour d'autres causes. Les Conventionnels avaient jeté en défi à tous les rois la tête de Louis XVI. Si les Bolchévistes n'avaient fait que d'assassiner Nicolas II, ils n'eussent point scandalisé notre bourgeoisie. Le jugement de Lausanne vient de nous prouver que l'assassinat ne lui répugne pas tellement qu'on aurait pu le supposer. Mais ils jetèrent à la tête des rentiers d'Occident pour des dizaines et des dizaines de milliards de francs de titres, annonçant que c'était leur manière d'acquitter les dettes de leur pays. D'où la grande colère de la bourgeoisie. Cette colère s'apaisera dès qu'il y aura de nouveau de l'argent à gagner avec eux, cela commence déjà et la Russie marchera bientôt à pas de géant.

Mais, me dira-t-on, les chefs bolchévistes étaient des socialistes. Nous le savons parbleu bien. Cela prouve-t-il qu'ils aient fait du socialisme ? Millerand aussi fut socialiste ; il y a trente ans ! Et Mussolini, ne le fut-il pas ? Il y a huit ans, il l'était encore. Qu'est-ce que cela prouve ? Le diable lui-même n'est-il pas un ange déchu, s'il faut en croire ceux qui s'y connaissent ?

Mais encore, n'ont-ils pas tenté de socialiser la propriété ? C'est possible, comme des chimpanzés font de la musique. Tout cela n'est que fioriture, arabesque, fantaisie d'intellectuels. Ce qu'ils font à la perfection, et la seule chose qui compte, c'est qu'ils gouvernent despotiquement et à grand renfort des méthodes les plus vieilles un peuple encore trop faible pour se gouverner lui-même, trop faible pour établir une république démocratique.

Il n'y a pas d'autre gouvernement viable en Russie actuellement, disent les Bolchévistes. Nous sommes enclin à le croire. Mais ce gouvernement n'a rien de commun avec le socialisme. Il n'a même qu'une parenté assez éloignée avec la bourgeoisie, avant que celle-ci se fût changée en bête, à l'exemple de Nabuchodonozor, roi de Babylone.

C. NAINE.

VARIÉTÉS

HISTOIRE NATURELLE

Deux poules se battent à mort pour un coq

Vendredi dans la soirée, le commissaire de police, M. Houtmeyer, d'Evere, était prévenu par des cultivateurs que deux jeunes filles venaient d'être trouvées, sans connaissance, dans un terrain à proximité du champ d'aviation d'Evere. M. Houtmeyer se rendit immédiatement sur les lieux, car on crut se trouver en présence d'un double assassinat. Les deux jeunes femmes, qui, toutes deux, portaient des contusions à la tête et sur le corps, furent transportées au commissariat de police, où, grâce à des papiers trouvés sur elles, on parvint à établir leur identité. Il s'agissait des nommées Jeanne W., âgée de 18 ans, et Sophie C., 17 ans, habitant toutes deux Louvain. Le docteur Sleebus, requis en hâte, parvint, après de longs efforts, à ranimer les jeunes filles. Le praticien constata que la plus jeune était ivre-morte et que sa compagne devait s'être évanouie au cours d'une crise de nerfs. M. Houtmeyer, en interrogeant les deux femmes, connut bientôt l'énigme de l'histoire. Jeanne W. et Sophie C. avaient comme amoureux le même militaire, caserné au champ d'aviation. A l'insu l'une de l'autre, elles étaient venues à Bruxelles rendre visite à leur « bon ami » et avaient ainsi connu leur rivalité amoureuse. Sophie, pour noyer son chagrin, s'était abominablement enivrée, puis elle avait provoqué sa rivale en duel. Elles s'étaient acharnées l'une sur l'autre comme des sauvages et se seraient peut-être entre-tuées si toutes deux ne s'étaient affaissées brusquement. Quant à leur amoureux, il avait cru prudent de ne pas se mêler à ce différend.

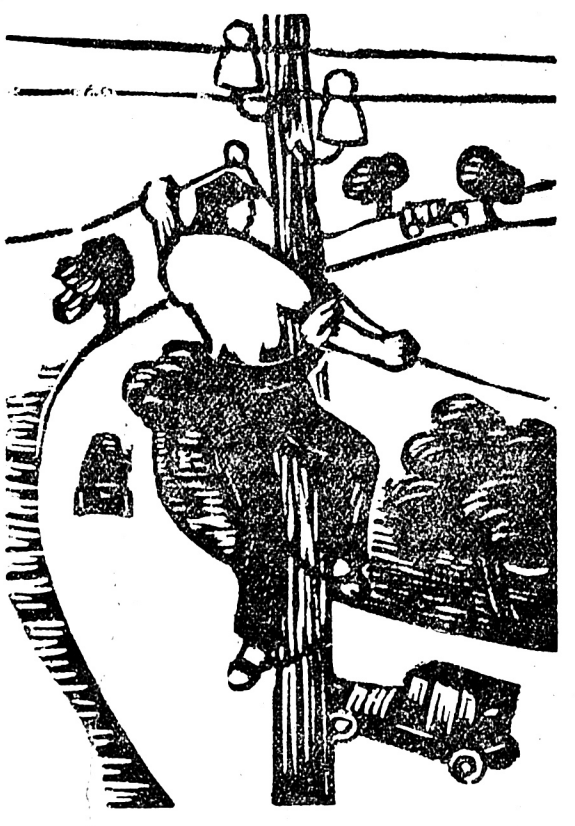

Un de ceux qui trouvent que huit heures d'un tel labeur suffisent. Dans l'automobile passent ceux qui voudraient qu'on supprime les huit heures... pour accroître la production !

Louis de Brouckère expose la situation internationale

III

L'orateur belge entreprend l'examen de l'occupation de la Ruhr par les puissances alliées : France et Belgique.

Le Parti ouvrier belge n'étant plus au pouvoir, le gouvernement n'a eu ni la force, ni le courage, ni même le désir de résister à la fascination du Cabinet français. Il s'est laissé entraîner par Poincaré et a commis l'inénarrable sottise d'occuper la Ruhr, en invoquant pour son excuse l'article 19 du Traité de Versailles. Mais ce traité n'est qu'un texte, et au-dessus des traités, au-dessus des textes, il y a le droit des gens, sans lequel aucune organisation méthodique, aucune humanité, aucune civilisation n'est possible.

Nous avons la conviction profonde, ajoute de Brouckère, que dans le fond de leurs consciences, nos ministres bourgeois de Belgique savaient qu'en entrant dans la Ruhr ils compromettaient les réparations et commettaient une sottise. Du reste, au-dessus du traité, il y a le Pacte de la Société des Nations qui fait un crime de l'invasion armée. Nous avons dit à notre gouvernement : « Ce crime, vous le commettez. Cette mauvaise action est en même temps une mauvaise affaire. Vous allez dans la Ruhr pour obtenir des réparations et vous aurez moins de réparations. Vous ruinerez l'Allemagne et vous vous ruinerez du même coup. Vous créerez en Allemagne un état d'esprit dangereux. Vous irez vers la guerre. » Oui, les socialistes belges ont dit cela. Et vous pensez à quel point, s'écrie de Brouckère, nous avons été traités de vendus et de traîtres. Si vous saviez quelles vociférations nous avons soulevées contre nous. En revenant des meetings où nous allions exposer notre manière de voir, nous en venions souvent à penser à la parole que le dramaturge Ibsen met dans la bouche d'un de ses personnages : « On ne devrait jamais mettre son meilleur vêtement quand on va défendre la justice ! » (Rires.)

Mais, maintenant, ça va mieux. Chaque jour davantage les circonstances prouvent à quel point nous avions raison. Les gens qui avaient crié : « Ce sont des vendus et des traîtres », en viennent à se dire : « Tiens, tiens, ils avaient raison ».

Les armées franco-belges sont allées dans la Ruhr, en expédition pacifique, pour y chercher les capitaux que le Reich ne voulait pas verser.

Il y avait des capitaux immenses dans la Ruhr. Ils sont partis. Ils se sont cachés dans les banques d'Angleterre, des Etats-Unis, dans les banques de Paris et de Bruxelles, car la finance internationale est singulièrement solidaire. Voilà MM. Poincaré et Theunis qui envoient dans la Ruhr cent mille soldats armés, avec un matériel formidable : artillerie lourde, tanks, etc., pour saisir des capitaux qui n'y sont point !!! On peut les défier d'envoyer ces mêmes troupes tout simplement à Bruxelles ou à Paris, dans les banques de ces capitales, parce que les financiers le leur défendent ! L'argent allemand est en sûreté. Quand Poincaré recherche des capitaux dissimulés à l'étranger, il nous la baille bonne !

Reste un merveilleux outillage industriel, des mines, des usines, le plus formidable outillage industriel, le plus perfectionné, le plus précis des outillages, en somme un instrument de production comme il n'y en a peut-être nulle part ailleurs. Longtemps, la Ruhr a produit pour la guerre. Nous pouvions rendre efficaces les travaux de contrôle de la Commission interalliée, en y associant le prolétariat allemand qui avait intérêt à ce que l'on ne travaille plus pour la guerre. Le général Nollet lui-même a rendu hommage au prolétariat allemand et à l'aide efficace qu'il lui a prêtée dans ses recherches.

Que reste-t-il maintenant que les armées ont occupé le quadrilatère industriel allemand ?

La guerre a passé par là... et dans la guerre, tout ce que l'armée touche devient stérile.

Dans la Ruhr, on a paralysé la production, on l'a même arrêtée, jetant sur le pavé 1 million 500,000 ouvriers. Et l'on ose parler de la barbarie allemande !

La seule réparation que la Ruhr ait procurée à la Belgique et à la France, c'est l'obligation de nourrir une population devenue oisive et stérile, alors qu'elle pouvait produire et vivre avant l'occupation.

Impossible d'extraire du charbon avec des baïonnettes. Le militarisme et l'armée tuent ce qu'ils touchent.

ECHOS

Comment riez-vous ?

Il y a un « professeur » italien qui a essayé de se tailler une belle popularité en pratiquant ce précepte : « Laissez-moi entendre votre rire et je vous dirai qui vous êtes. »

D'après ce spécialiste, le rire serait beaucoup plus caractéristique que l'écriture. Et s'il suffit, aux graphologues, de quelques jambages pour deviner votre tempérament, vos défauts et vos qualités, cet homme perspicace se charge de les deviner encore à moins, puisqu'il lui suffit soi-disant de tendre l'oreille à vos moindres éclats de rire pour être fixé sur votre compte. C'est pourquoi

je vous demande comment vous riez. Voici d'ailleurs la clef de ce code inédit :

Le meilleur rire, c'est le cordial : « Ha ! ha ! ha ! » Il sonne clair et franc. Avec lui, rien à craindre, on peut avoir confiance. Par contre, méfiez-vous du « hé ! hé ! hé ! » Il dénote un esprit chagrin. Méfiez-vous encore plus du « hi ! hi ! hi ! »

On ne peut compter sur une personne qui rit ainsi, car c'est l'indice d'une nature versatile. Le « ho ! ho ! ho ! » a du bon. On peut l'accueillir sans crainte, car il est le fait des âmes fortes et généreuses. Mais le « hu ! hu ! hu ! » ne sonne pas faux pour rien. C'est le pire des rires. Quiconque rit ainsi doit être tenu en suspicion de prime abord.

Un marié récalcitrant

Dans le château historique et depuis longtemps célèbre de Wœrth, vers la fin du dix-huitième siècle, le baron Dietrich donna de grandes fêtes au prince régnant de Nassau-Sarrebruck, à l'occasion du mariage de son fils avec la princesse Maximilienne de Montbarey. Les deux fiancés n'étaient pas des mieux assortis, car le jeune prince n'avait que douze ans alors que la princesse en comptait dix-huit.

Aussi la cérémonie n'alla-t-elle pas toute seule. Le soir, notamment, au bal, le petit marié refusa tout net de danser avec sa femme, et trépigna tellement et grinça si rageusement des dents qu'il fallut, conte la baronne d'Oberkirch, le menacer du fouet s'il continuait « à crier comme une chouette ». Mais plus fait douceur que violence, et on ne vint à bout de sa résistance obstinée qu'en le bourrant de sucreries. Alors il consentit à donner la main à la pauvre Maximilienne, toute déconfite de cette rebuffade. Elle n'était pas, hélas ! au bout de ses peines. Sitôt après le menuet, le marié récalcitrant se hâta en effet de rejoindre une petite cousine de son âge. Et ce fut en feuilletant avec elle un beau livre d'images qu'il s'endormit, du sommeil de l'innocence, avant la fin de la soirée.

Un souvenir de Sembat

Demeuré socialiste unifié, Marcel Sembat était tout de même considéré par les « purs » comme un dilettante. Sa fortune qui passait pour appréciable, son scepticisme souriant, sa culture que les communistes traitaient volontiers de bourgeoise, sa verve caustique et mordante qui s'attaquait trop souvent aux pontifes de l'Idée, — avec un grand I, — tout cela l'avait rendu un peu suspect.

Marcel Sembat était allé en Russie, avec Marcel Cachin, et avait été l'hôte des Soviets. Il en était revenu avec de spirituelles anecdotes qu'il racontait avec autant de finesse que de discrétion.

— Figurez-vous, se plaisait-il à rappeler, qu'on nous croyait frères, Cachin et moi, à cause de notre prénom « Marcel », qu'on prenait pour notre patronyme. Un commissaire du peuple, qui entendait assez mal le français, me dit un jour, triomphalement : « J'ai compris ! Vous êtes les frères Marcel et l'on vous distingue par deux sobriquets, Sembat, qui signifie « sans chaussettes », et Cachin, qui fut le compagnon de saint Antoine de Padoue... »

Et ce souvenir comblait de joie Sembat.

Lettre de Belgique

Le congrès des femmes socialistes à Liége
Le P. O. B. et le séparatisme rhénan

Bruxelles, le 20 novembre.

Depuis l'envoi de ma dernière lettre, j'ai eu le plaisir d'assister au congrès des femmes socialistes qui s'est tenu à Liége, les 27 et 28 octobre. Je n'ai encore rien vu de tel, hélas ! ni en France, où j'ai milité pendant 25 ans, ni en Suisse où j'ai séjourné deux ans et demi.

Je sais fort bien que les femmes, en France et en Suisse — pour ne pas citer d'autres pays — même dans la classe ouvrière, à part quelques très rares exceptions, ne s'occupent pas de politique. Comme les esclaves qui ne voulaient pas être libérés, les femmes ne veulent pas, le plus souvent, bénéficier des droits civiques. D'autre part, les hommes, dans la bourgeoisie, ne mettent pas un très grand empressement à les leur offrir. Les bourgeois ont toujours considéré la femme comme la serve de l'homme et ils estiment qu'il serait sans doute imprudent de permettre à la femme de se mêler de la chose publique.

En Belgique, la situation, à ce point de vue, est assez paradoxale et très particulière, quant aux circonstances, à ce pays. Le Parti ouvrier belge (P. O. B.) reconnait aux femmes, dans son programme, les mêmes droits qu'aux hommes. C'est là le principe. Or, et voici qui est étrange, après avoir obtenu, au lendemain de la guerre, avec le suffrage universel, le droit pour les femmes d'être électrices et éligibles dans les élections communales, les socialistes se sont opposés à ce que ce même droit soit accordé à la plus belle moitié du genre humain dans les élections provinciales et législatives, alors que ce droit est revendiqué par le Parti réactionnaire, dit « catholique ». L'opposition socialiste n'est qu'une question d'opportunité et parce que les femmes, et surtout dans la classe ouvrière, ne sont pas encore suffisamment émancipées intellectuellement. Quant aux catholiques, sachant combien et surtout en Belgique, les femmes, même dans la classe ouvrière, sont encore sous l'influence du prêtre, ils caressent l'espoir avec le vote féminin, de reprendre cette majorité dans le Parlement et au Gouvernement qu'ils ont eue si souvent avant la guerre lorsque n'existait encore que le suffrage restreint. A vrai dire, en Wallonie, je ne crois pas que les femmes du prolétariat accorderaient en majorité leur suffrage au parti des cléricaux, mais dans les Flandres, le catholicisme est encore très puissant et ainsi s'explique l'attitude... intéressée des adeptes de l'Eglise catholique, apostolique et... romaine !

Mais si le P. O. B. n'entend pas jouer un rôle de dupe en étendant trop vite le droit de vote pour les femmes, du moins — et il faut lui rendre cette justice — ne ménage-t-il rien pour essayer de grouper les femmes de la classe ouvrière sous les plis du rouge drapeau, dans le but de faire leur éducation sociale. Tâche difficile, mais leurs efforts n'ont pas été vains. D'abord, nos camarades ont accordé à la femme la même place qu'aux hommes dans toutes les organisations prolétariennes : coopératives, syndicats (pour les ouvrières), sections de la Centrale d'Education ouvrière, mutualités. Et c'est surtout par les mutualités que les femmes furent le plus aisément attirées, en raison des avantages qu'elles en peuvent tirer, qu'elles soient salariées ou vivant dans leur ménage lorsqu'elles sont mariées. Comme les mutualités, au même titre que toutes les œuvres des Maisons du Peuple, sont socialistes, les femmes mutualistes ont ainsi l'occasion de discuter les questions sociales et celles qui plus particulièrement les intéressent, telles que la défense de la femme et de l'enfant.

Le résultat est déjà très appréciable puisque — et vous voyez que j'y reviens — le deuxième congrès national des Femmes socialistes réunissait à Liége les 27 et 28 octobre dernier, plus de 200 déléguées venues de toutes les régions des Flandres et de la Wallonie.

A ce congrès, admirablement organisé, et auquel assistait le secrétaire général du P. O. B., le citoyen Van Roesbroeck, j'ai vu et entendu des militantes — et je citerai entre autres, les citoyennes Hélène Burniaux, Gabrielle d'Ieteren, Isabelle Blum, Claire Baril, Gisèle Paffen, Alphonsine Heymann, Julia Léonet, Emma Guillaume, Joséphine Stas, de Backer, Denise Durand, etc. — discuter, non sans éloquence, et en faisant preuve de beaucoup d'érudition et de compétence, les questions les plus ardues, comme aussi les plus importantes. Le congrès fut clôturé par un admirable discours du grand citoyen Emile Vandervelde.

Il est à noter qu'au cours de ce congrès, et à plusieurs reprises, des déléguées ont tenu à déclarer que les femmes socialistes n'ont nullement l'intention de faire... bande à part, et qu'elles ne se sont groupées que dans l'unique but de faire de la propagande et de l'éducation. En ce qui concerne l'action sous toutes ses formes, elles sont pour la centralisation mixte dans tous les organismes du Parti.

* * *

Dans sa dernière réunion, le Conseil général du P. O. B. s'est préoccupé de la situation internationale en ce qui concerne le problème posé par le séparatisme rhénan et il a nettement condamné la politique du gouvernement français relativement aux tentatives... malheureuses faites en vue de morceler l'Allemagne, politique qui ne peut avoir pour effet que de favoriser la réaction germanique et de rendre plus aléatoire encore le paiement des réparations. Il a, par contre, pris acte avec satisfaction de la nouvelle attitude du gouvernement belge. Enfin, constatant que la République allemande est en danger, il a décidé de prêter le plus large concours moral et pécuniaire aux organisations ouvrières allemandes dans la lutte terrible que celle-ci soutient contre tous les éléments nationalistes. Quand on sait, comme moi, combien les Belges ont eu épouvantablement à souffrir pendant la guerre et combien furent nombreux et horribles les crimes commis en Belgique par la soldatesque allemande, on ne peut s'empêcher d'admirer l'attitude intelligente et droite, tout inspirée de l'esprit de justice, du P. O. B.

Louis DARMONT.

Au Conseil de ville de Bienne

Séance du 23 novembre, à 17 h. 15

Présidence : M. le Dr Beuchat, prof.

L'appel constate la présence de 44 membres.

M. le président annonce qu'avant d'entrer en discussion sur le projet de budget pour 1924, le Conseil municipal répondra à l'interpellation Saxer concernant la mise en vente [illegible] marché de la viande d'un porc qui dut être [illegible]ptement abattu.

M. Turler, directeur de police, ra[illegible] e qu'une enquête a été menée par le vétérin[illegible] cantonal et qu'elle a démontré que le porc [illegible] question, arrivé d'Yverdon, avait eu une h[illegible] ragie et qu'il dut être saigné immédiatement [illegible] s que la viande ait subi d'avarie. Elle fut re[illegible] ue pro-pre à être mise en vente. A la su[illegible] de cette interpellation, une polémique avait [illegible] soulevée dans la presse locale entre le vété[illegible] re com-munal et le gérant des abattoirs. M[illegible]urler se fâche un peu en reprochant à Saxe[illegible] en avoir fait un cas public et qu'il ferait bie[illegible] ieux de faire connaître la personne qui lui a d[illegible] ilé cette affaire.

Saxer répond qu'il n'est pas satis[illegible] de ces renseignements parce qu'il avait de[illegible] dé que l'enquête fut menée par une personn[illegible] neutre telle que le gérant des abattoirs d'une[illegible] tre ville et non par une autorité officielle t[illegible] que le vétérinaire cantonal. Il ne s'abaisserai[illegible] s à dé-voiler la personne qui l'a renseigné, [illegible] moins pas publiquement, et est persuadé qu[illegible] y avait des parties de viande de qualité dout[illegible]e. L'in-terpellation est ainsi liquidée.

M. le président donne connaissance [illegible] deux interpellations déposées au bureau du [illegible]nseil :

1. **Motion :** Les soussignés demande[illegible] que la place de la gare et toutes les routes [illegible] seront dorénavant cylindrées soient par des mé[illegible] occa-sion goudronnées, tel que c'est le cas [illegible]oleure, Neuchâtel et même Lyss.

Au nom de la fraction socialiste : Brönnimann, Hasler et Rüfli.

2. **Interpellation :** Le Conseil municip[illegible]est-il en mesure de proposer au Conseil de v[illegible] que les registres d'impôt pour 1924 peuvent [illegible] déposés publiquement au vu des contribuable[illegible]conformé-ment à la motion Luthi adoptée pa[illegible]e Conseil de ville en février 1923 et en signe de protestation à l'attitude du Conseil d'Etat bernois vis-à-vis des autorités de Bolligen dans l'intérêt de la Commune de Bienne ?

Au nom de la fraction socialiste : Schait.

BUDGET POUR 1924

L'entrée en matière est décidée. La discussion a lieu par chapitre dans l'ordre suivant, après que M. Turler, directeur des finances, ait présenté le rapport du Conseil municipal.

Services industriels. — Pas de discussion importante.

Administration générale. — M. Ludwig, commerçant, réclame que la Commune donne une préférence pour ses imprimés à l'Imprimerie Coopérative et demande une répartition plus équitable entre les imprimeries de la place.

Le maire, Dr Muller, profite pour faire remarquer que la Commune avait fait deviser un travail par l'Office local du tarif des maîtres imprimeurs qui fut taxé à 813 fr. Une autre imprimerie de la place, la fabrique de registres, le devisa à 600 et quelques francs, donc 200 fr. meilleur marché. Ceci pour faire constater que la concurrence existe même entre les sociétaires d'une même association. Du reste, ce cas n'est pas encore entièrement liquidé et, sauf erreur, la Société suisse des maîtres imprimeurs s'en occupe.

Wuthrich, instituteur, préconisant l'importance des cours gratuits organisés par la Centrale d'éducation ouvrière, demande d'élever le subside en faveur de cette institution à 1,000 fr. au lieu de 200 fr.

M. le Dr Meier, avocat, sans s'y opposer, demande le même subside pour le cours d'instruction civique des partis bourgeois.

Wuthrich est d'accord, mais il demande que cette dernière institution introduise aussi des cours analogues à ceux de la Centrale d'éducation ouvrière, tout à fait neutres, et ne s'en tienne pas seulement à des conférences politiques.

M. Nicolet, architecte, propose l'abolition totale des subsides à des institutions politiques.

M. le Dr Meier est étonné des conditions que pose Wuthrich.

Strasser, président de l'Union ouvrière, dit que la Centrale d'éducation ouvrière n'est pas une institution politique et donne connaissance de tous les cours qui sont actuellement ouverts. Si les subventions sont accordées, il demande que chaque institution présente un rapport détaillé de son activité au Conseil municipal.

La proposition Wuthrich est adoptée par 30 voix (28 soc. et 2 bourgeois) et la proposition Meier à l'unanimité. Par contre, la proposition Nicolet (abolition de tout subside) est rejetée par 29 voix (soc.) contre 22 voix (bourgeois).

Service de police. — Au nom de la commission de gestion, Salchli demande la réunion des comptes des abattoirs et de la glacière.

M. Gosteli, boucher, propose d'attendre de prendre une décision jusqu'au moment où on sera sûr de pouvoir réaliser cette réunion.

Le maire est du même avis. Toutefois, mise au vote, la proposition Salchli est adoptée par 37 voix.

Au nom de la même autorité, Salchli demande de porter deux employés des abattoirs et un inspecteur de la viande dans une classe supérieure de salaires, les capacités des intéressés étant établies.

Dr Muller, maire, n'envisage pas cette demande de la compétence du Conseil de ville et propose son rejet pour ne pas introduire d'antécédents ou du moins d'en faire un vœu à prendre en considération pour l'établissement des nouvelles échelles de traitements.

Salchli se déclare d'accord avec cette dernière perspective.

Finances. — Emile Luthi, qui avait déposé une motion dans une séance ultérieure pour la réduction du taux de l'impôt communal, la retire du moins pour l'exercice imposable de 1924, parce que le rapport du Conseil municipal fait entrevoir l'impossibilité d'appliquer cette réduction. Il fait toutefois remarquer que c'est une injustice de faire supporter toutes les charges publiques à la génération actuelle et demande que le Conseil municipal prenne son vœu en considération pour l'établissement du budget de 1925.

M. Turler, directeur des finances, dit que la Commune accorde déjà une réduction de 2 % aux contribuables qui s'acquittent totalement de leurs impôts dans un terme fixé par le Conseil municipal et que chacun devrait en bénéficier. (Cette réduction est la bienvenue pour ceux qui peuvent payer d'un seul coup leurs impôts, mais en général pas pour les prolétaires. Cette remarque a du reste fait rire nos conseillers.)

Au nom de la fraction bourgeoise, M. Anderfuhren, instituteur, déclare que les conseillers bourgeois n'auraient pas voté la motion Luthi, parce qu'elle est une manœuvre politique pour le renouvellement de nos autorités communales en 1924.

Emile Luthi répond que la classe ouvrière est plus honnête dans ses procédés que la classe bourgeoise. S'il y a baisse de salaire, qu'il y ait baisse d'impôts ; c'est dans cette intention qu'il demandait la réduction. On ne peut pas faire supporter de lourdes charges à des ouvriers qui gagnent 55 centimes à l'heure. Du reste, si l'Etat réduit les impôts, il est d'accord de retirer entièrement son postulat.

M. Anderfuhren dit que c'est au nom de sa fraction qu'il a fait cette déclaration, mais pas personnellement. (On pourrait supposer que lui-même n'était pas d'accord.)

Instruction publique. — M. W. Wyss demande d'élever la subvention en faveur du cinéma scolaire à 1,500 fr., au lieu de 500 fr. Chopard est d'accord pour autant que cette institution devienne définitive. Adopté à l'unanimité.

Schwarz, communiste, demande de réduire de 300 fr. le poste des traitements pour l'enseignement du Corps de la jeunesse. Chopard s'y oppose parce que ce n'est plus une institution militaire, mais de développement corporel. Repoussé par 33 voix contre 2.

Au nom de la fraction bourgeoise, M. Biedermann propose l'abolition du subside de 1,000 fr. en faveur du développement de l'Oeuvre ouvrière des Amis de l'Enfance et d'une subvention extraordinaire de 2,000 fr. en faveur de la construction à Macolin d'un home pour cette œuvre, parce qu'il est en possession des statuts de cette institution et que ceux-ci tendent au développement de la lutte des classes et à l'éducation de la classe prolétaire. Il propose de répartir cette somme aux Colonies de vacances. Il propose en outre de rayer le poste de 300 fr. en faveur de la Société des locataires.

Salchli intervient pour défendre le point de vue de la fraction socialiste, en faisant remarquer que les autorités directrices de cette institution sont des personnes neutres et de toute confiance.

M. Nicolet entrevoit une nouvelle manœuvre politique. Les socialistes accordent des subsides aux bourgeois pour qu'eux puissent en obtenir pour n'importe quel but.

Luthi dit que les bourgeois prennent la chose trop au tragique. Ils ne doivent pas avoir peur qu'on introduise des armes dans les mains de ces enfants pour leur apprendre à tuer leurs adversaires.

Schait fait remarquer le but d'utilité publique de cette institution.

MM. Biedermann, Steiner et Turler ne veulent pas enlever un dû à des institutions neutres, mais ils s'opposent à celles de tendance politique. C'est pour cela qu'ils proposent ce subside en faveur des Colonies de vacances.

M. le président, trouvant la discussion assez longue, met les propositions au vote. Par 28 voix socialistes contre 24 voix bourgeoises, les subsides sont accordés, aussi bien en faveur de l'Oeuvre de l'Enfance ouvrière que de la Société des locataires.

Travaux publics. — Luthi propose la construction d'un patinage public, en faisant remarquer les dangers de patinage au lac. Demande de porter une somme au budget à cet effet. M. le Dr Wyss appuie la proposition Luthi. M. Turler trouve la réalisation trop coûteuse et les terrains trop poreux pour l'établissement d'un patinage. Luthi croit toutefois son vœu réalisable et le maire le prend en considération pour prompte étude par le Conseil municipal.

La discussion de détail est close et le Conseil vote l'arrêté suivant par 29 voix socialistes (abstention des bourgeois) :

« 1. Le budget de la Commune municipale de Bienne pour l'année 1924, approuvé par le Conseil de ville dans sa séance du 23 novembre 1923, est accepté.

2. Les impôts communaux qui sont fixés par l'acceptation du budget sont :

a) pour le revenu de première classe, 6 % ; deuxième classe, 10 % ;

b) pour la propriété foncière et les capitaux placés sur hypothèques, 4 %o ;

c) taxe des chiens, 10 fr. pour l'ancienne Commune de Boujean et 20 fr. pour tout le reste de la Commune.

3. Le Conseil municipal est chargé de l'exécution. »

Pendant la séance, M. Sahli, de Mâche, a déposé la motion suivante :

« Pourquoi le Conseil municipal a-t-il donné la préférence à un ouvrier de l'usine à gaz pour l'occupation du poste de préposé au poids public et inspecteur de la viande, tandis que d'anciens bouchers avaient postulé ? »

M. le président en donne lecture et lève ensuite la séance à 20 h. 15.

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — *La Persévérante.* — Répétition générale ce soir à 8 heures au Cercle ouvrier.

LA CHAUX-DE-FONDS. — *Gymnastique ouvrière.* — Ce soir, après la leçon, une décision importante sera prise. Présence par devoir.

LE LOCLE. — *Parti socialiste.* — Le Comité du Parti est convoqué pour ce soir, à 20 heures, au Cercle. Ordre du jour : Conférence E.-P. Graber.

ST-IMIER. — *Fanfare ouvrière.* — Répétition partielle ce soir, le 27 courant, pour basses et accompagnements. Par devoir.

Bulletin météorologique des C.F.F.

du 27 novembre 1923 (7 h. du matin)

Altit. en m.	Stations	Temp. centig.	Temps	Vent
280	Bâle	2	Couvert	Calme
543	Berne	1	Pluie	»
587	Coire	3	Nébuleux	Bise
1543	Davos	1	Couvert	Calme
632	Fribourg	2	Pluie	»
394	Genève	3	Qq. nuages	»
475	Glaris	3	Pluie	»
1109	Gœschenen	2	Brouillard	»
566	Interlaken	4	Couvert	»
995	La Chaux-de-Fds	1	»	»
450	Lausanne	6	Pluie	»
208	Locarno	5	»	»
276	Lugano	6	Couvert	»
439	Lucerne	3	Pluie	»
398	Montreux	6	»	»
482	Neuchâtel	3	Couvert	»
505	Ragatz	3	»	»
673	Saint-Gall	2	Pluie	»
1856	Saint-Moritz	—2	Couvert	»
407	Schaffhouse	2	Pluie	»
537	Sierre	2	Qq. nuages	»
562	Thoune	2	Pluie	»
389	Vevey	5	»	»
1609	Zermatt	—	—	—
410	Zurich	2	Couvert	Calme

Achetez l'almanach socialiste

2me Feuille

La Sentinelle

Nº 276 — 39me Année
Mardi 27 Novembre 1923

Le Grand Conseil neuchâtelois s'oppose à l'extension des droits démocratiques

Cette session extraordinaire, présidée par M. Paul Bonhôte, président, est ouverte par la lecture du rapport de la commission des pétitions, lecture faite par notre camarade Arthur Vuille.

Les conclusions de la commission, aussi bien en ce qui concerne les pétitions que les demandes en grâce, ont été acceptées sans opposition.

Après que nos camarades Ed. Spillmann, René Fallet et P. Aragno aient obtenu l'urgence pour leur motion demandant le versement d'une allocation d'automne et d'hiver aux chômeurs, le Grand Conseil examine les articles du projet de loi instituant une instance de recours en matière fiscale.

Edmond Breguet, président de la commission, rapporte sur les travaux de celle-ci depuis l'avant-dernière session du Grand Conseil. On sait que la commission avait à revoir quelques-uns des articles qui lui avaient été renvoyés. Concernant l'élection du président de la commission cantonale de recours en matière fiscale, qui était laissée au Conseil d'Etat, selon le premier projet, la commission a admis que cette nomination soit faite par le Grand Conseil, conformément à la demande des socialistes, mais en laissant au Conseil d'Etat la faculté de pouvoir présenter un candidat. La commission a aussi admis que les membres de la commission de recours soient tenus de garder le secret sur les faits portés à leur connaissance. A l'article 8, une nouvelle proposition est faite, que la récusation d'un membre puisse être demandée pour cause de suspicion légitime, notamment de concurrence. D'autres dispositions nouvelles introduites dans la loi limitent les pouvoirs d'investigation donnés à la commission, ceci pour donner satisfaction à quelques avocats de l'assemblée.

Parlant au nom du Conseil d'Etat, M. Clottu ne veut pas de l'aumône qui lui est faite de pouvoir présenter au Grand Conseil un candidat à la présidence de la commission. Selon lui, « mieux vaut s'encore » (sic) que le Grand Conseil ait alors toute la responsabilité de désigner ce président, mais « mieux vaut s'encore » (resic et sourires) que cette nomination soit faite par le Conseil d'Etat. Se prévalant de la pensée des initiateurs de cette loi, M. Clottu rappelle que M. Tell Perrin a lui-même demandé que cette nomination soit laissée au Conseil d'Etat.

En lieu et place de M. Tell Perrin, absent, M. Claude DuPasquier, rapporteur suppléant, défend le texte de la commission qui donne au Conseil d'Etat la faculté de présenter un candidat, sans qu'il soit obligé de faire usage de cette faculté. Si ce droit devait être enlevé au Conseil d'Etat, M. Claude DuPasquier préférerait laisser au Conseil d'Etat la nomination du président de la commission de recours. Au surplus, il fait personnellement la proposition de confier cette nomination au Tribunal cantonal.

Par 38 voix contre 37, le Grand Conseil supprime de l'article 4 l'alinéa donnant au Conseil d'Etat le droit de présenter un candidat.

Le Grand Conseil doit maintenant décider si l'élection de ce président sera faite par le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat.

Auparavant, Jean Wenger rappelle une fois de plus que la commission n'aura pas son caractère de neutralité si la nomination est laissée au Conseil d'Etat. Si tel était le cas, les socialistes disposés à donner leur adhésion à la loi devraient s'y opposer. Personnellement, il le regretterait.

C'est aussi l'opinion de M. Ch. Guinand, radical, que cette nomination soit faite par le Grand Conseil. En passant, il bouscule élégamment le rapporteur improvisé en lui reprochant sa volte-face. L'orateur désire que la commission de recours donne des garanties de neutralité et d'impartialité aux petits et aux gros contribuables.

Ce « rapporteur improvisé », M. Claude DuPasquier, qui pourrait être aussi le dauphin du Tribunal cantonal annoncé tout à l'heure par M. Guinand, veut une fois encore que la nomination du président de la commission soit remise au Conseil d'Etat.

M. Clottu intervient une fois encore en disant que c'est faire injure à la personnalité du futur président de la commission de recours que de le croire capable de subir l'influence du Conseil d'Etat s'il est nommé par lui.

M. Bolle se charge d'apporter au Grand Conseil la pensée nouvelle de M. Tell Perrin, l'auteur de la motion, en déclarant qu'après la précédente discussion, le père de la loi est acquis à l'idée de la nomination du président faite par le Grand Conseil.

Jean Wenger, avec beaucoup de raison, voit dans la persistance que le Conseil d'Etat met à revendiquer cette nomination, l'intention du gouvernement de porter échec à la loi.

Un autre juriste de l'assemblée, M. Pierre Favarger, demande que la justice pénale ou administrative, la justice avec un grand ou un petit j soit bien exercée. C'est pourquoi il exprime à son tour le désir que la nouvelle instance de recours soit neutre et présidée par un homme désigné par le Grand Conseil.

Sachant parfaitement bien que la justice n'est pas la même pour les petits et pour les grands, René Fallet n'a aucune espèce de confiance dans la nouvelle instance de recours proposée.

M. Pierre de Meuron, lib., partage cette opinion que la commission de recours devra défendre les intérêts de l'Etat.

Devant ce dilemme, qui est de revoir si la commission devra défendre les intérêts de l'Etat ou ceux des contribuables, Pierre Aragno est rendu perplexe sur l'utilité de cette nouvelle instance. C'est pourquoi il s'y opposera.

La proposition DuPasquier est rejetée par 38 voix contre 15. Puis le Grand Conseil s'attribue la nomination du président par 53 voix contre 21.

Avant l'adoption définitive de la loi, que nous avons annoncée hier par téléphone, Cam. Brandt, tout en déclarant qu'il acceptera la nouvelle loi, regrette que l'instance créée par elle soit dépourvue du moyen d'investigation qu'on voulait lui donner au premier abord. De son côté, René Schaller a demandé au Grand Conseil de revenir sur l'article 35, et de fixer à des temps meilleurs, c'est-à-dire quand la situation financière du canton aura été rétablie, l'entrée en vigueur de la loi, cela en raison de la dépense nouvelle qu'elle entraînera.

Fonds de retraite en faveur du personnel enseignant secondaire, professionnel et supérieur

Le rapporteur, M. Alfred Mayor, lib., en un long discours rappelle les raisons avancées plusieurs fois au Grand Conseil qui militent en faveur de l'acceptation du projet. La seule proposition nouvelle que l'orateur fasse est de demander l'entrée en vigueur de la loi au 1er janvier 1924.

A l'article 7, le conseiller d'Etat M. Henri Calame fait un croc-en-jambe au projet de loi soumis par la commission en signalant la contradiction existant entre les articles 6 et 7 de la loi ; alors que l'un de ces articles parle de traitements effectifs, l'autre indique traitements légaux. Le résultat de la manœuvre de M. Calame est de renvoyer ces articles à la commission. Toutefois, pour éviter le renvoi de la décision du Grand Conseil aux calendes grecques, notre camarade Aug. Lalive demande une suspension de séance qui permettra à la commission d'en délibérer et de faire une proposition au cours de la présente session. Cette proposition est admise, mais la suspension de séance n'aura lieu qu'après l'adoption de tous les articles.

A l'article 14, notre camarade Jean Wenger demande que l'on remplace « accorder une allocation » par « restituer une part ne pouvant pas dépasser le 60 % — ou le 80 % si une proposition Hermann Fallet de porter le 60 % à 80 % est acceptée — du montant des cotisations versées par le maître en cas de révocation. »

Ces amendements sont rejetés.

Les articles suivants ne soulèvent pas de discussion.

Le Grand Conseil siégera mardi

Avant de passer à d'autres travaux, le Grand Conseil décide de siéger demain matin à 8 heures et demie. Auparavant, notre camarade Arthur Vuille avait demandé une séance de relevée, proposition qui n'a pas été acceptée.

Imitant l'exemple donné par les communes socialistes, le groupe progressiste demande par la voie d'un postulat la représentation des employés dans certaines commissions cantonales.

Modifications de dispositions du Code pénal

Le Grand Conseil reprend l'examen de quelques modifications du Code pénal et de la loi sur l'organisation judiciaire renvoyées pour étude à la commission législative. Nos lecteurs savent de quoi il s'agit, puisque à deux reprises déjà nous avons eu l'occasion de les renseigner.

Sauf certaines petites modifications, le travail de la commission se borne à présenter le postulat suivant :

« La commission législative demande au Conseil d'Etat de bien vouloir présenter un rapport au Grand Conseil sur l'opportunité d'une modification des lois pénales neuchâteloises, notamment pour permettre au jury de se prononcer sur l'existence des circonstances atténuantes générales. »

Le projet de loi, ainsi que le recommandait la commission, est ensuite accepté.

Motions et postulats

M. Alfred Guinchard, en raison des économies qui doivent être faites par l'Etat, retire sa motion concernant la construction de la route Hauterive-La Coudre.

Prestations pour l'assistance-chômage

Pour justifier son intervention en faveur des communes, M. Favre fait valoir l'activité des deux représentants du gouvernement aux Chambres fédérales. En substance, M. le député Favre demande que les charges pour l'assistance-chômage reviennent pour les trois quarts à l'Etat et pour un quart aux communes, en insistant sur la situation financière des communes qui est plus mauvaise que celle de l'Etat. L'orateur ajoute que les communes n'ont même plus la possibilité de créer des ressources nouvelles. Il insiste aussi sur les sacrifices faits par les communes en faveur de l'assistance-chômage. Alors que les dépenses faites par l'Etat ne présentent pour l'année 1922 que 20 fr. par tête d'habitant, celles de la commune du Locle atteignent 34 fr. par tête d'habitant.

M. Edg. Renaud, conseiller d'Etat, s'élève contre cette déclaration de M. Favre que la situation financière des communes est beaucoup plus mauvaise que celle de l'Etat. Il rappelle que le Grand Conseil a admis que les dépenses pour le chômage soient réparties par moitié entre l'Etat et les communes, cela au moment où la charge était la plus lourde ; il n'y a pas de raisons de changer. Le chef du Département de l'Intérieur se fait fort de prouver à M. Favre que l'Etat a plus fait pour le chômage que les communes, mais non sans rendre hommage à la manière dont les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont appliqué les arrêtés sur l'assistance-chômage. En conclusion, M. Renaud estime que la répartition actuelle est bonne et demande au Grand Conseil de ne pas accepter la proposition de M. Henri Favre.

Arthur Vuille est bien d'accord que précédemment le Grand Conseil a accepté la répartition actuelle des charges de l'assistance-chômage, mais il estime du devoir de l'Etat de rétrocéder aux communes une partie des dépenses faites, ces dépenses n'ayant pas été égales pour toutes les communes du canton.

M. Favre intervient encore en faveur de son postulat. Il est du reste appuyé par René Fallet, qui signale que pour le mois d'octobre dernier, la commune du Locle a supporté une dépense de fr. 168,000 pour le service de l'assistance-chômage.

Par 48 voix contre 31, le postulat Favre est repoussé.

Allocation d'automne

Au nom du Conseil d'Etat, M. Renaud demande que le Conseil d'Etat puisse répondre demain à la motion Spillmann et consorts.

Ed. Spillmann développe sa motion en donnant les raisons qui ont engagé nos trois camarades à demander qu'une allocation d'automne et d'hiver, soit de nouveau accordée aux chômeurs et de rétablir l'assistance-chômage en faveur des chômeurs appartenant à quelques professions qui en ont été privés par un arrêté récent du Conseil fédéral. Notre camarade insiste surtout sur les difficultés matérielles des chômeurs qui s'accroissent au fur et à mesure que le chômage se prolonge pour eux et qui résultent aussi de la diminution des secours-chômage. Comme le Conseil d'Etat répondra demain seulement, nous reviendrons à cette occasion sur la motion opportune de nos camarades.

Election des députés au Conseil des Etats par le peuple

Notre camarade Hermann Guinand s'exprime en ces termes :

La motion que nous proposons n'est pas nouvelle et ne nécessite pas de longs développements. Je rappelle que le pouvoir législatif de la Confédération est exercé par deux Conseils, le Conseil national et le Conseil des Etats. Nous n'avons pas à discuter ici la question de savoir si les deux sont indispensables. Personnellement, nous pensons que de sérieuses économies pourraient être réalisées par la suppression du Conseil des Etats que des radicaux, adversaires de la Constitution fédérale de 1848 redoutaient de voir devenir un foyer de réaction ; l'avenir leur a donné un peu raison.

Le Conseil national est nommé par le peuple d'après le principe de la représentation proportionnelle. C'est la Constitution qui en fixe le mode d'élection. En revanche, celle-ci reste muette au sujet de la nomination du Conseil des Etats. Les cantons acceptent le système qui leur convient. Mais hâtons-nous de dire que la plupart des cantons ont admis l'élection directe par le peuple. Le canton de Neuchâtel est l'un des rares cantons qui laissent au Grand Conseil le soin de désigner ses députés. Le Conseil d'Etat, en 1921, reconnaissait déjà que c'est là un système désuet et illogique, puisque les attributions des deux Conseils sont identiques et qu'il est d'usage d'ailleurs que le pouvoir législatif tienne son mandat directement du peuple et que l'on admet généralement que les représentants du peuple doivent être responsables de leur activité devant l'ensemble des électeurs.

Nous demandons d'autre part que cette élection soit faite selon le système proportionnel, par analogie avec l'élection au Conseil national. Le principe de la représentation proportionnelle a maintenant triomphé presque partout en Suisse ; le canton de Neuchâtel fut à l'avant-garde de ce progrès qu'il est superflu de mettre davantage en relief. C'est pourquoi nous vous prions, M. le président et messieurs, de réaliser un progrès démocratique en votant la prise en considération de notre motion et de charger le Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet de décret instituant l'élection des députés au Conseil des Etats directement par le peuple, et selon le système proportionnel. En son temps, le Conseil d'Etat avait fait preuve de sentiments démocratiques en proposant, ensuite de la prise en considération d'une motion socialiste par le Grand Conseil, l'adjonction à la Constitution, d'un nouvel art. 41 bis.

Renvoyé à l'étude de la commission législative, ce projet de décret du Conseil d'Etat se heurta à l'opposition d'une majorité de commissaires réactionnaires et échoua finallement devant le Grand Conseil.

Nous voulons espérer que le Conseil d'Etat n'a pas modifié ses conceptions au sujet de cette question, et nous osons croire que la majorité du Grand Conseil actuel est persuadée qu'il convient que le peuple désigne lui-même tous ses représentants au parlement fédéral, et qu'un accueil sympathique sera réservé à la motion que nous vous proposons.

La réponse du gouvernement

M. Clottu répondra à l'excellent discours d'Hermann Guinand par des arguments spécieux qui sonnent mal dans la bouche d'un ancien proportionnaliste. Le représentant du Conseil d'Etat s'oppose premièrement à la motion socialiste parce qu'elle enlèverait au Conseil des Etats, assemblée représentative des cantons, le caractère qui le distingue du Conseil national, émanation du peuple suisse. Et pour justifier le mode d'élection en usage chez nous, M. Clottu signale que les cantons de Berne, qui abandonne au peuple un grand nombre d'élections, de Fribourg — nous sommes en bonne compagnie — et de St-Gall, opèrent de la même manière. L'orateur insiste encore sur les inconvénients qu'il y a à appliquer la représentation proportionnelle à la répartition de deux sièges.

La discussion

Samuel Jeanneret commence judicieusement par faire remarquer que si quatre cantons en Suisse laissent à leurs Grands Conseils le soin de désigner la députation au Conseil des Etats, la grande majorité des cantons donnent ce droit démocratique au peuple. Si donc le Conseil des Etats devait subsister par le caractère distinctif que lui donne son élection par les Grands Conseils, il aurait peu de chance de durer longtemps. Du reste, la question n'est pas là, continue notre camarade. En faisant entendre sa revendication, le groupe socialiste s'inspire d'un principe de justice. Il demande que la représentation neuchâteloise à Berne soit mieux à l'image du corps électoral. Or il est peu proportionnel de ne laisser que deux sièges sur neuf à près de 10,000 électeurs socialistes.

A son tour, notre camarade Jean Wenger reprend l'argumentation de M. Clottu. Il ne s'attardera pas longtemps à plaider l'élection des députés au Conseil des Etats par le peuple. C'est une idée qui triomphera comme beaucoup d'autres. Nous l'avons obtenue pour l'élection du Conseil d'Etat, et vous pouvez apprécier ses bienfaits (rires). Jean Wenger relève surtout l'argument de M. Clottu consistant à dire que la représentation proportionnelle n'est pas applicable à la répartition de deux sièges. Cela n'est plus vrai, fait observer notre camarade, depuis que nous avons introduit le quotient réduit dans nos élections selon le mode proportionnel. Quand il y a deux députés à élire, on calcule le nombre des suffrages par trois et non plus par deux. Dès lors, il suffit d'avoir un peu plus du tiers des suffrages pour obtenir un siège.

Pour mieux expliquer aux lecteurs le raisonnement très juste de Jean Wenger, nous nous permettons de citer un exemple : Supposons que 25,000 électeurs, dont 15,000 bourgeois et 10,000 socialistes, aient participé à l'élection de nos deux députés au Conseil des Etats. Chaque électeur a droit à deux suffrages, ce qui fait 50,000 si tous en ont profité. Divisons par 3 ce chiffre pour obtenir le quotient électoral : 50,000 : 3 = 16,666. Les bourgeois ont obtenu 30,000 suffrages et les socialistes 20,000. Une première répartition, sans même qu'il soit nécessaire de faire intervenir le plus fort reste, donne un siège aux bourgeois et un siège aux socialistes. Vous voyez bien que M. Clottu a tort quand il dit que la proportionnelle n'est pas applicable à l'élection de deux députés.

Revenons à la discussion.

Le Grand Conseil ayant décidé il n'y a pas très longtemps de ne pas se démunir au profit du peuple de l'élection des députés au Conseil des Etats, M. Henri Berthoud, radical, voudrait qu'on laisse un peu de temps s'écouler avant de poser la question à nouveau.

Hermann Guinand ne ménage pas les vérités à la majorité bourgeoise du Grand Conseil. Jugez-en : Notre camarade signale une fois encore que la question est plus importante qu'on veut bien le dire. Les socialistes réclament ici une extension des droits démocratiques et s'inspirent du principe proportionnaliste. Mais, ajoute aussitôt l'orateur socialiste, nous n'oserons bientôt plus parler de démocratie dans le canton de Neuchâtel, voire même écrire « Vive la République ! », sans risquer d'être enfermé, tant il est vrai que la majorité bourgeoise emprunte sa doctrine politique à Mussolini ou à Lénine (murmures).

Vous pensez si ce dernier coup porté au bon endroit devait faire sursauter les bourgeois. Aussi M. Ch. Perrin, qui devient de plus en plus le porte-parole du groupe radical, ne veut pas laisser le monopole de la démocratie aux socialistes. Il en donnera la preuve à plusieurs reprises. C'est, somme toute, pour que la députation neuchâteloise au Conseil des Etats puisse continuer à donner son adhésion unanime au maintien de l'armée suisse que M. Perrin ne veut pas l'élection de ces deux députés selon le mode proportionnel. Par contre, il est disposé à laisser au peuple le soin de les élire.

Le vote

La proposition Ch. Perrin tendant à supprimer de la motion socialiste les mots : « selon le système proportionnel », est rejetée par 34 voix contre 29. Puis la motion socialiste, comme bien on le pense, est repoussée par 56 voix bourgeoises contre 32 voix socialistes.

Jean Wenger fait observer que la manière de voter choisie par le président n'a pas permis aux députés de se prononcer sur l'élection des députés par le peuple, conformément au vœu exprimé par M. Ch. Perrin. Ç'eût été intéressant.

Election du Conseil d'Etat selon le mode proportionnel

C'est ensuite à Paul Staehli qu'il appartient de développer la seconde motion socialiste demandant que l'élection du Conseil d'Etat soit faite selon le système proportionnel. Notre camarade prononce un discours richement documenté, émaillé de vives saillies, refaisant l'historique de toute la question et mettant en relief le changement d'attitude de certains parlementaires ou de partis, selon qu'ils sont dans l'opposition ou gouvernementaux. Dans une forme très modérée et juste à la fois, notre camarade pose la question de justice et insiste sur l'utilité de la coopération de tous pour sauver la barque en péril. Nous publierons du reste le discours de notre camarade dans un prochain numéro. Vu l'importance de la question et la richesse de la documentation dont notre camarade s'est entouré, tous nos lecteurs ne manqueront pas de le lire.

La réponse du gouvernement

La solidité du discours de Paul Staehli met

mieux en relief la pauvreté de la réponse du chef du gouvernement. Devons-nous à l'improvisation de cette réponse, la faiblesse des arguments de M. Clottu ? Elle peut se résumer dans ces quelques mots, qui devaient bien traduire les sentiments du Conseil d'Etat : Nous ne sommes pas disposés à laisser débarquer l'un de nous. M. Clottu affirme une fois de plus depuis qu'il est au gouvernement, qu'il n'est pas partisan de la représentation proportionnelle à l'exécutif. Du reste, un membre du gouvernement doit ne pas être lié à son parti. Au surplus, il estime injuste de mettre à la porte un conseiller d'Etat qui n'a pas démérité, ce que nous risquerions avec la proportionnelle. Il part ensuite en guerre contre le parti socialiste, qui veut mettre l'un des siens en vigie au Conseil d'Etat, et non pas collaborer sans réserves.

La discussion

M. Clottu vient de donner raison à un dicton : Quand on veut tuer son chien, on commence par dire qu'il est enragé, déclare Samuel Jeanneret. Notre camarade relève ensuite l'attitude étrange du Conseil d'Etat, qui répond que la proportionnelle n'est pas applicable avec la répartition de deux sièges quand on lui parle de représentation proportionnelle au législatif, et qui rétorque qu'il n'en faut pas à l'exécutif quand on la réclame pour l'élection du Conseil d'Etat. Si la proportionnelle, continue notre camarade, permet de débarquer un conseiller d'Etat, selon les craintes de M. Clottu, le système majoritaire — c'est dans les choses possibles — peut fournir à une légère majorité mécontente, de liquider les cinq conseillers d'Etat. Samuel Jeanneret rappelle qu'une collaboration effective s'accomplit déjà dans nos communes socialistes où nous avons toujours admis la représentation proportionnelle des minorités, Ce que nous désirons au Conseil d'Etat, c'est une image fidèle à la volonté du peuple.

Jean Wenger ne serait pas intervenu dans ce débat, si M. Clottu ne l'y avait pas obligé en disant que les candidats socialistes au Conseil d'Etat doivent signer une démission en blanc, si telle est la volonté qu'ils quittent le gouvernement. Notre camarade, qui a été candidat en 1916, s'inscrit en faux contre cette déclaration. Ni à ce moment-là, ni en aucune autre occasion, Jean Wenger n'a eu à signer une démission en blanc. Le seul devoir de l'élu socialiste est de rester en contact avec son parti. Et comme les membres actuels du gouvernement, il a à s'inspirer des idées du parti pour diriger son activité politique.

Pierre Aragno a été déçu par la réponse de M. Clottu. Il s'élève en particulier contre le reproche immérité qui a été fait aux socialistes de ne pas vouloir collaborer. Si tel était le cas, nous ne siégerions pas ici, mais nous descendrions dans la rue pour dresser le peuple au gouvernement. Il demande à M. Renaud de vouloir dire s'il n'est pas vrai que les ouvriers qui représentent l'essence du parti socialiste ont offert de collaborer. Il constate au sein du Grand Conseil une droite qui représente un passé en faillite, le centre s'appliquant à des réalisations étatistes immédiates, et la gauche cherchant encore sa voie, mais représentant l'avenir. S'adressant plus particulièrement aux radicaux et aux progressistes, notre camarade leur dit qu'ils auraient intérêt à collaborer avec les représentants de l'avenir et non pas avec la droite. Il conclut en disant : Quand nous vous offrons une collaboration franche et loyale, vous nous accueillez par un refus.

Hermann Guinand croit aussi que le Conseil d'Etat aurait intérêt à accepter la participation des socialistes au gouvernement. Le gouvernement y gagnerait en confiance auprès des électeurs qui la lui refusent parce qu'il ne veut pas du contrôle des socialistes. A son tour, il relève que les socialistes devenus majorité au Locle et à La Chaux-de-Fonds, ont admis, proposé même, la représentation proportionnelle des minorités à l'exécutif, quoique nous nous passerions volontiers de certaines collaborations malheureuses. Nous aurions pu profiter de notre force de majorité pour refuser ces collaborations, mais parce que nous étions loyalement proportionnalistes, nous avons laissé aux partis adverses la liberté et la responsabilité de leurs choix. Hermann Guinand constate que les bourgeois agissent autrement. Quand les bourgeois sont en majorité, ils nous imposent leur dictature et lorsqu'ils sont minorité, ils se prévalent des principes proportionnalistes parce qu'ils savent que nous les proposons.

Le député libéral M. Alf. Mayor y va de sa petite déclamation, dite sur un ton pédant déplaisant à souhait.

C'est pour obéir aux déclarations antérieures des chefs radicaux, que M. Ch. Perrin ne veut pas de la proportionnelle à l'exécutif. Et M. le Dr Bolle est heureux de satisfaire sa conscience de progressiste en disant qu'il obéit à la volonté populaire en refusant la proportionnelle à l'exécutif.

C'est dans ces dispositions que 54 députés bourgeois contre 31 socialistes rejettent la motion socialiste.

Puis le président lève la séance à 13 h. 30 et donne rendez-vous aux députés au lendemain matin à 8 h. 30.

A. V.

FAITS DIVERS

Un millionnaire ignoré laisse une fortune de 250 millions

Un millionnaire ignoré vient de mourir à Redhill (Surrey), laissant une fortune de 3,145,754 livres sterling, soit plus de 250 millions de francs.

Le défunt, M. Maurice Marcus, qui vivait depuis trente ans à Redhill, avait fait sa fortune en Afrique du Sud, dans le commerce des diamants et dans la banque. Il était demeuré célibataire et vivait très simplement. Personne, même parmi ceux qui l'approchaient de près, n'imaginait qu'il fût possesseur d'une fortune aussi colossale.

Le fisc prélèvera sur la succession de M. Maurice Marcus un impôt de 1,354,000 livres, plus de 100 millions de francs.

LE MAUVAIS TEMPS A PARIS

Il fait nuit... en plein jour

L'obscurité et le brouillard qui importunent la capitale française dureront — suivant les prévisions du Bureau central météorologique de Paris — et persisteront à cause de la faiblesse du vent. La couche de brume qui se tient sur Paris est entre 250 et 350 mètres. Elle n'est pas la seule responsable des ténèbres sous lesquelles les Parisiens sont plongés : les fumées de la capitale ne parvenant pas à la percer forment un écran lourd et noir entre le ciel et eux. Le vent seul pourrait rendre la lumière ; mais il n'a pas la force suffisante.

La psychologie de l'annonce

Un des maîtres de la publicité, Gaston Vassy, avait publié jadis une sorte de « vade mecum » pour ses collègues et confrères d'où il résultait ceci. Pour avoir quelque effet, une annonce doit paraître au moins dix fois.

A la première insertion, le lecteur ne la voit pas ; à la deuxième, il la voit mais ne la lit pas ; à la troisième, il la lit ; à la quatrième, il s'informe du prix de l'article recommandé ; à la cinquième, il note l'adresse ; à la sixième, il en parle à sa femme ; à la septième, il se promet d'acheter ; à la huitième, il achète ; à la neuvième, il en parle à ses amis ; à la dixième, les amis en parlent à leur femme.

Alors, la multiplication s'en mêlant, jugez de l'effet !

UN SUCCÈS SANS PRÉCÉDENT
AVALON
La NOUVELLE cigarette
Délicieux mélange ORIENTAL
NOUVEAU prix : 5145
50 cent. le carton de 20 pièces

SALON
de haute couture et confection pour Dames
Femina
5972
L.-Robert 76 1er étage — LA CHAUX-DE-FONDS Tél. 22.45 — Mme ROSSET

ENTRÉE LIBRE
Temple Français, LE LOCLE
JEUDI et VENDREDI 29 et 30 novembre, à 20 heures
Grandes Conférences publiques et contradictoires
Sujet : Capitalisme et socialisme
1. Devant la raison et la conscience
2. Devant la violence
Orateur : E.-Paul Graber, Cons. nat.
Les séances sont agrémentées par des productions de « La Sociale », « L'Espérance Ouvrière » et « L'Amitié ».
La population locloise est chaleureusement invitée à participer à ces manifestations.
1068 Parti socialiste loclois.

Chantier Sébastien CHAPUIS
LE LOCLE
Briquettes « Union » . . . . Fr. 8.50 les 100 kg.
Grésillon coke Ruhr . . . . » 7.— les 100 kg.
Quartelage hêtre, extra-sec . » 28.— le stère
Quartelage sapin, extra-sec . » 25.— le stère
Déchets bois dur. . . . . » 6.80 les 100 kg.
Grand assortiment en cokes, antracite, boulets, houille, charbon de bois
Prompte livraison — à des prix défiant toute concurrence — Tél. 362

Brasserie LEPPERT
Limonades et Eaux gazeuses
LE LOCLE - Tél. 2.12
5847

Machines à coudre vibrantes, centrales et rotatives, marque renommée, dernier modèle (garantie sérieuse). Réparations, révisions, entretien. — S'adr. chez M. Nobs, Rocher 2. 5934

Le Locle — Bureau d'Assurances — Le Locle
WILLIAM JACOT Fils
Rue de la Côte 18 — Téléphone 193
Incendie - Accidents
Responsabilité civile
3480 Vol avec effraction

LE LOCLE
Vente annuelle de „La Diligente"
en faveur de „La Sentinelle" et du Parti
les 1er et 2 décembre
dans les locaux du Cercle Ouvrier
Les dons seront reçus avec reconnaissance par :
Mmes
Edouard Spillmann, Côte 12.
René Fallet, Petits-Monts 19.
Arnold Zürcher, Les Brenets.
Marcel Vermot, Pilons 10.
Julien Tissot, Bellevue 22.
Marcel Grandjean, Crêt-Perrelet.
Georges Augsburger, Billodes 33.
Louis Chard, Jeannerets 7.
Georges Dubois, Argillat 5.
Ami Jaquet, Concorde 45.
Henri Perret, Jeannerets 9.
William Piaget, Molière 12.
Emile Giroud, Jeannerets 7.
Ali Amey, Malakoff 22.
André Matthey, Jeannerets 5.
Jean Rothen, Hôtel-de-Ville 5.
Edouard Sarbach, Girardet 8.
Paul Liechti, France 31.
Charles Aubert, Bournot 31.
Onésime Læsser, Concorde 7.
Mmes
Elisabeth Blaser, Temple 10.
Jeanne Gatolliat, Envers 57.
Fritz Dœrflinger, Concorde 55.
Jacques Bourquin, D.-JeanR. 33.
Maurice Jacot, Concorde 25.
Mlle Anderegg, Côte 20.
Charles Nicolet, Tourelles 29.
B. Salvisberg, Temple 10.
Georges Fivaz, Cercle Ouvrier.
Marcel Fatton, Bellevue 2.
Edgar Krebs, Côte 21.
Edd L'Eplattenier, Collège 11.
Alfred Muller, Grande-Rue 36.
Julien Romy, Crêt-Vaillant 6.
Mme Etienne, Bellevue 22.
Jacot-Fallet, Bellevue 22.
Alice Gatolliat, Jeannerets 15.
Louis Grosclaude, Girardet 44.
Jacques Huber, Banque 11.
Lina Eschler, Foyer 33. 1281

Chambre meublée est à louer à personne de toute moralité, travaillant dehors. — S'adresser rue Léopold-Robert 12, au 2me étage, à gauche. 5935

Chambre à louer meublée, au soleil, chez dame seule, à la même adresse à vendre un manchon putois. — S'adresser chez Mme Piaget, Doubs 135. 1070

2 machines à coudre ayant servi, en parfait état de marche, seraient vendues à bas prix, avec garantie. — S'adr. chez M. Nobs, Rocher 2. 5933

Un tour universel A vendre un tour à creuser les cadrans avec fraises, un moteur courant continu 1/4, le tout en bon état. — S'adresser après 6 heures, Paix 71, au 3me étage. 5936

Georges Drysdale : Science sociale, religion physique, sexuelle et naturelle, volume de 530 pages, à céder pour fr. 2.—. S'adresser au bureau de *La Sentinelle*. 1004

A vendre un potager à pieds, brûlant tous combustibles et un dit à gaz. — S'adr. Industrie 9, 2me étage, à droite, de 13 à 14 h. et de 18 1/2 à 19 1/2 h. 1072

Zither avec étui et lutrin, en parfait état, à vendre. — S'adresser rue Ph.-H.-Matthey 29 2me étage à gauche. 1076

Skis pour hommes, ayant peu servi, à vendre. Bas prix. — S'adresser au bureau de *La Sentinelle*. 1069

Manteau pour dame, à vendre, en superbe drap noir, forme amazone, brodé, taille 44, état de neuf. Prix 60 fr. — S'adresser Combettes 2, au 3me étage, à gauche (face Rest. Bel-Air). 1046

A vendre d'occasion, lit, régulateur, canapé, table ronde, tableaux, glaces, table de fumeur, tourniquet pour cartes postales, chaises, etc. — S'adresser chez M. Jeanneret, Fleurs 7, rez-de-chaussée. 1045

Pousse-pousse avec lugeons, ainsi qu'un « tiens-toi-bien », usagés mais en bon état, à vendre. — S'adr. Paix 91, au 2me étage. 1044

Magasins ROSE-GUYOT
NEUCHATEL & CERNIER
Draps de lit 1073
molletonnés
qualité extra, très avantageux
blancs et couleur
170 x 240 — 8.95
170 x 220 — 8.25
170 x 210 — 7.95

A vendre beaux tableaux, pendule marbre avec appliques bronze et lustre électrique. — S'adresser au bureau de *La Sentinelle*. 1018

Régleuse-retoucheuse est demandée au plus vite. — S'adresser chez Paul Vermot, Numa-Droz 158. 1066

Couturière expérimentée se recommande pour tout ce qui concerne sa profession : robes, costumes, manteaux. Travail soigné. Prix modérés. S'adresser à Mlle Andrié, Doubs 7. 5500

Alphonse Bloch
Minerva — La Chaux-de-Fonds — 5me étage — Service d'ascenseur
66, Rue Léopold-Robert, 66
Pardessus Raglan et cintrés
Complets dernier modèle Confection et sur mesure
Trousseaux complets
Couvertures Jacquard
Rideaux
Caleçons et Camisoles pour hommes
Pas de frais d'étalage, mais des prix avantageux et de la marchandise de 1re qualité 1078

Etat civil du Locle

du 26 novembre 1923

Naissance.— Wallinger, Margaretha-Anna, fille de Josef, brasseur, et de Maria, née Stetter, Bavaroise.

Décès. — 2937. Reymond, Marc-Julien-Louis, horloger, âgé de 65 ans, Vaudois.

Promesses de mariage. — Robert, Jules-Ernest, mécanicien, au Locle, et Cartier, Henriette-Isabelle, commis, domiciliée à La Chaux-de-Fonds, les deux Neuchâtelois.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

du 26 novembre 1923

Naissances. — Frey, Pierre-André-Marcel, fils de Marcell-Emil, empl. aux Serv. Industr., et de Marguerite-Hélène, née Mühlethaler, Argovien et Neuchâtelois. — Carrel, Edith-Elisa, fille de François-Joseph, empl. C.F.F., et de Berthe-Louise, née Jeanquartier, Fribourgeoise.

Promesses de mariage. — Jetter, Jules-Louis, négociant, Neuchâtelois, et Merz, Käthe-Hedwig, St-Galloise.

Décès. — 5246. Perret, Louis-Eugène, fils de Edouard-Louis et de Adèle-Elsanée Ducommun, né le 11 février 1865.

Inhumations

Mardi 27 novembre, à 13 1/2 h. : Paul-Emile-Louis Damais, 7 ans et 6 mois ; rue du Parc 104, sans suite.

M. Perret, Louis-Eugène, 58 ans 9 1/2 mois ; rue du Doubs 17, sans suite.

Echos internationaux

Le scandale provoqué par les fascistes à l'Université de Vienne a donné lieu à une grande manifestation où étudiants libres, étudiants socialistes, professeurs et députés ont affirmé leur ferme volonté de faire respecter la liberté d'enseignement et de ne pas tolérer plus longtemps les violences de quelques fils à papa. Décidément le fascisme n'a pas de chance en Autriche, il rencontre à chaque fois un bec de gaz.

* * *

Dimanche dernier on a inauguré à Milan une nouvelle année de l'Université populaire. Turati a fait un grand discours sur l'importance de l'éducation, soutenant que ce n'est pas la classe la plus forte mais la plus cultivée qui l'emportera et que d'autre part l'éducation, ennemie de la violence, est un élément de paix sociale. L'éducation, dit-il, a cinq ennemis. 1° L'idée trop générale qu'elle est le plus grand des biens, car les idées trop universellement admises tendent à devenir des idées mortes. 2° Le manque de culture qui ne permet pas d'apprécier la valeur de l'éducation. 3° La conviction d'un tas de gens de posséder une éducation suffisante. 4° L'idée qu'elle est une sorte de superflu. 5° Les établissements d'éducation qui faussent et rapetissent celle-ci.

* * *

En tout cas les fascistes de Mirandola ne font pas preuve d'éducation soignée et nous dédions à M. Motta la lamentable odyssée de l'ouvrier Baraldi. Sa fille devint mère et commit un infanticide. Son amant était un fasciste qui abusa de la crédulité d'une enfant de 15 ans. Le père fut appelé au siège de la milice fasciste où on voulut lui faire signer une déclaration d'inceste. Il s'y refusa énergiquement, mais fut battu par les officiers et soldats jusqu'à ce que mort s'ensuivit. Son cadavre fut transporté à l'hôpital où un médecin, capitaine fasciste, donna une déclaration selon laquelle Baraldi était mort ensuite d'une syncope. Et on l'ensevelit. La rumeur publique fut telle que le cadavre fut exhumé et on établit aisément les causes vraies du décès. Deux ou trois officiers et cinq soldats ont été arrêtés. Parmi les officiers arrêtés se trouve le car. Angelo Ferrari, major de la millice, syndic de Finale Emilia, député provincial.

Nous n'ajoutons rien.

* * *

Les corporations fascistes voulaient tenter un grand mouvement contre les industriels de la métallurgie, ceux de Turin particulièrement. Cette montagne vient d'accoucher d'une souris. La « Giustizia » résume leur tactique ainsi : Entre la collaboration et les menaces, et leur résultat ainsi : Propositions belliqueuses et conclusions ultra-pacifiques.

* * *

A l'hôpital de Massalombarda vient de mourir l'ouvrier Vincenzo Berardi, ensuite des atroces blessures que lui firent les fascistes à coups de bâton.

Chaque jour le martyrologe s'allonge ! Ah, M. Motta, que pensez-vous aujourd'hui de la valleur spirituelle du fascisme ?

* * *

Le secrétaire du P. O. belge qui fut au congrès de Milan résume en deux mots les merveilleux avantages économiques dus au fascisme : « Quant à la prospérité industrielle, elle se traduit par ceci : les grandes usines métallurgiques travaillent encore quatre jours par semaine. »

Evviva Mussolini, il duce !

* * *

La loi des huit heures ruine notre industrie et notre commerce, disent les Belges, car nul autre pays, surtout ni la France ni l'Allemagne, ne l'appiquent aussi rigidement. C'est la même chanson qu'en Suisse. Mais le « Peuple » prouve, selon le Bulletin commercial belge, que jamais les exportations belges en France et en Angleterre où elles battent la concurrence allemande, n'ont été aussi fortes que depuis les huit heures !

* * *

Pour que nos lecteurs soient bien au clair, résumons la plateforme électorale des socialistes anglais :

1. Prélèvement progressif sur les fortunes de plus de 25,000 francs ;
2. Nationalisation des chemins de fer et stations de poste électrique ;
3. Revision du traité de Versailles et politique de coopération internationale ;
4. Reprise des relations diplomatiques avec la Russie ;
5. Lutte contre le protectionnisme.

Avec un tel programme on donnerait des attaques d'apoplexie foudroyante au 90 % de nos « démocrates » suisses !

* * *

Nos camarades de France sont en pourparlers avec l'Union communiste socialiste (groupe de Frossard, Verfeuil, etc.) pour une organisation unifiée. Frossard pourra ainsi calmer un peu ses trop justes remords. E.-P. G.

C'est les 4, 5 et 6 décembre

qu'aura lieu à La Chaux-de-Fonds la

Vente en faveur de „La Sentinelle"

AMIS DE „LA SENTINELLE"
RÉSERVEZ CES DATES

Les dons sont reçus avec reconnaissance par les dames du comité; ils peuvent être déposés au Cercle Ouvrier.

N'oubliez pas « La Sentinelle ».

Cour d'assises du canton de Neuchâtel

(De notre envoyé spécial)

La Cour d'assises siège ce matin sous la présidence de M. Robert Courvoisier, président, assisté des juges MM. Brandt et Berthoud. Me Colomb occupe le fauteuil du ministère public.

La principale cause est rayée de l'ordre des affaires, affaire d'avortement dans laquelle trois personnes de La Chaux-de-Fonds sont impliquées, Me Lœwer, le défenseur, étant malade.

Escroqueries et faux en écritures

La première affaire est jugée sans l'assistance du jury. Paul-Ernest Richard, né en 1903, Bernois, étudiant, domicilié à Liége (Belgique), est prévenu d'avoir à Neuchâtel, en 1903, dans le but de nuire à autrui dans sa fortune ou de se procurer des bénéfices appréciables, commis des faux en écritures, en émettant et mettant sciemment en circulation des effets souscrits par la « Société coopérative d'alimentation » à Neuchâtel, société inexistante. Ces effets furent signés par Richard du faux nom de « A. Quinche » et endossés par lui également sous le faux nom de « A. Meuron, Banque Générale », à Neuchâtel, société également inexistante.

Ils furent créés aux dates et à l'ordre des personnes suivantes : Paul Aillaud, St-Barnabé, le 20 août 1923, fr. 6,350 ; la même, à la même date, fr. 1,500 ; la même, le 28 août 1923, fr. 8,025 (celui-ci en remplacement de celui de fr. 6,350).

Anastay frères, Marseille, le 20 août 1923, fr. 5,950 ; les mêmes, le 28 août 1923, fr. 7,800 (en annulation du précédent).

Tournier Clément, Marseille, le 20 août 1923, fr. 5,875 ; la même, le 20 août 1923, fr. 1,500 ; Flotte père et fils, Salon, le 28 août 1923, fr. 9,250 ; Succ. de Baron fils, Marseille, le 28 août, fr. 9,145.

Les valeurs sont indiquées en francs français, mais le dommage résultant des faux est supérieur à fr. 1,000 argent suisse.

II. Commis et tenté de commettre des escroqueries au préjudice des diverses maisons, ci-après dénommées, en faisant usage de noms et de la fausse qualité de chef ou fondé de pouvoirs de la « Société coopérative d'alimentation » à Neuchâtel, inexistante et imaginée pour la circonstance ; des faux noms de Quinche ou de Guyot et en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir, d'un crédit imaginaire, notamment en se commandant du papier à lettres avec en-tête « Société coopérative d'alimentation » ou à celle de la « Banque générale, sous le contrôle de l'Etat, agence de Neuchâtel », etc. (entreprises fictives), en utilisant ce papier à lettres pour faire des commandes de marchandises, en créant de faux effets et en les donnant en paiement, etc. :

1. De Clément Tournier, savonnerie, à Marseille, 63 caisses de savon, facturées le 31 août 1923 fr. 5,922 (français), expédiées à Neuchâtel, où Richard a été empêché d'en prendre livraison par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, après avoir fait tout ce qui était nécessaire pour la consommation du délit.

2. Des successeurs de Baron fils, à Marseille, 62 caisses de savon, facturées le 6 septembre 1923 au prix de fr. 6,051.20 (français) et expédiées à Neuchâtel, où la marchandise n'est pas parvenue, ensuite de circonstances indépendantes du prévenu, bien que celui-ci ait fait tout ce qui était nécessaire pour la consommation du délit.

3. Des Savonneries réunies Anastay frères, Paul Anastay successeur, à Marseille, 2,000 kg. de savon pour le prix de fr. 6,800 (français), commande donnée par lettre du 20 août 1923 et qui n'a pas eu de suite.

4. De Paul Aillaud, à St-Barnabé, 2,500 kg. de savon pour le prix de fr. 6,525 (français), commande donnée par lettre d'août 1923 et qui n'a pas eu de suite.

5. De Flotte père et fils, à Salon, 2,500 kg. de savon, pour fr. 8,250 (français), commande donnée par lettre du 23 août 1923 et qui n'a pas eu de suite.

L'exécution de ces trois derniers délits n'étant restée inachevée que par suite de circonstances indépendantes de la volonté du prévenu, âgé de 18 ans au moment de la consommation des délits. Richard a fait des aveux complets.

Vol

Cette deuxième affaire est jugée avec l'assistance du jury. Hans Muggler, né en 1901, Zurichois, domestique, sans domicile connu, est prévenu d'avoir le 1er septembre 1923, pendant un incendie à Thielle, soustrait frauduleusement une pendulette-réveil d'une valeur de 15 à 20 francs appartenant à M. Rœthlisberger. Muggler est récidiviste.

Vols

Cette troisième affaire est aussi jugée avec l'assistance du jury. G.-A. Dubois, né en 1889, Neuchâtelois, horloger, sans domicile fixe, est prévenu d'avoir soustrait frauduleusement en avril 1923 à Colombier, une bicyclette d'une valeur de 80 fr. au préjudice de M. R. Perrin, négociant ; un billet de banque de 100 fr. au préjudice de M. C. Lottaz, Hôtel de la Fleur-de-Lys, à Neuchâtel.

Dubois-dit-Cosandier est récidiviste.

JURA BERNOIS

MOUTIER

En vue des élections municipales. — Le parti libéral populaire a publié ces jours le résultat de son assemblée générale en donnant la liste de tous ses candidats aux diverses fonctions à repourvoir.

Dans son amabilité, il rappelle que nous avions un membre dans la Commission de vérification des comptes et même nous autorise en nous laissant la place libre pour un, à renommer notre bon camarade Messerli ! C'était vraiment trop de prévenance ! Ces messieurs, quoiqu'ils soient des gens à la « poigne ferme » nous autoriseront-ils à leur dire que dans ce domaine nous nous permettons de nous passer de leur autorisation ?

Nous sommes bien persuadés aussi qu'ils voudront bien faire tout leur possible pour qu'il nous échoie aussi 1 ou 2 représentants au sein du Conseil, comme c'est déjà le cas aujourd'hui !

Nous les remercions enfin d'avoir publié si vite leur liste de candidats. Nos concitoyens pourront au moins la passer et la repasser dans leur cœur ! Ils caresseront sûrement avec ensemble le plus charmant d'entre eux ! Ils savoureront d'avance la douceur du régime nouveau, en cas d'élection de ce candidat, quand ils sauront que cet homme, qui ne veut rien entendre du syndicat ouvrier chez lui, est lui-même membre du Comité patronal de son syndicat ! Admirez ce libéralisme-là, citoyens ! Vous voulez du régime où la loi du plus fort triomphe, alors vous serez servis en première, en votant pour le grand ami des ouvriers ! c'est ainsi qu'il les interpelle dans les assemblées publiques. Car, « loui » y paie bien ! Il faut donc lui faciliter sa tâche pour payer encore mieux ! Décidément le parti libéral populaire ne pouvait mieux choisir pour montrer l'orientation de son libéralisme ! Aussi, nous comprenons que le rapporteur de cette assemblée ait parlé de l'enthousiasme qui régnait au sein de celle-ci ! Si après ces preuves, les ouvriers ne sont pas convaincus, c'est qu'ils ont l'oreille bien dure ! *Un groupe d'électeurs socialistes.*

DELEMONT

Impressions. — De Brouckère a passé ! Mais il restera quelque chose de lui dans la région. D'abord le souvenir d'un « homme » dont la personnalité morale fit une profonde impression sur ses nombreux auditeurs de Delémont et des environs, puisqu'on y était allé de Moutier, Courrendlin, Courroux et Porrentruy ! (En effet le socialisme se meurt, puisqu'on va si loin pour entendre une conférence !). De B. fit profonde impression parce qu'on sentait en lui le représentant de ce bon sens belge qui a su triompher de toute démagogie, tout en travaillant pratiquement en faveur de l'émancipation intégrale des travailleurs.

Ensuite par l'impression de vérité qui se dégageait de sa manière de voir — ou plutôt de la manière de voir des dirigeants ouvriers belges et qui finit par gagner les masses ! — au sujet de la Ruhr, question centrale du problème européen.

En l'écoutant, nous nous disions : Si seulement tous nos journalistes bavards et stratèges en pantoufles, francophiles et bochophobes, entendaient au moins cet homme ! Quel assainissement de notre atmosphère chauvine ! Ce ne fut pas la moindre surprise de l'auditoire d'entendre condamner l'occupation de la Ruhr — par un homme qui se « souvient » de 1914 et nous l'avait rappelé en termes émouvants — tant au point de vue moral que matériel, puisque même en envisageant les réparations : c'est une mauvaise affaire !

Ce qu'il faut à l'Europe, aujourd'hui, c'est l'entente entre tous les démocrates de tous les pays pour aider la démocratie allemande. Et le vrai grand danger de l'heure consiste dans le fait que les démocrates n'ont pas encore su dévoiler tous les impérialistes qui nichent et tirent les combines en dedans de leurs frontières et non au delà ! N'est-ce pas une dérision de penser que ce sont des officiers français et autres, qui aident à la réaction allemande, qui tout en cherchant à saboter la république, préparent la guerre de revanche ? Une fois de plus nous sommes persuadés que les patriotes ne sont pas ceux qui ont toujours le mot de patrie dans la bouche !

Terminons en disant que notre camarade Gigandet sut très bien présider et faire vibrer la corde sensible du souvenir, qui fit que notre visiteur se sentit bien à l'aise chez nous. Il peut croire en conséquence que notre cri est sincère quand nous répétons après Gigandet : Au revoir ! E. E.

TRAMELAN-DESSUS

Commission de la « Sentinelle » et de propagande socialiste. — Cette commission, dans sa dernière séance, s'est occupée des souscriptions du service de l'emprunt pour la « Sentinelle ». Il reste encore 2 ½ listes à sousorire ; une liste comprend 10 coupons à fr. 2,50. Nous prions que les camarades qui le peuvent fassent un petit effort pour la prise de ce restant. Pour tous renseignements, ainsi que pour les versements, on est prié de s'adresser aux camarades Henri Piguet, président, ou Charles Monbaron, caissier.

Afin d'augmenter le nombre des abonnés à la « Sentinelle », les membres du Parti et abonnés sont instamment priés de transmettre au président les noms des personnes susceptibles d'être abonnées. Il est recommandé aux membres du Parti de réserver bon accueil aux percepteurs pour leurs cotisations. Que chacun se mette en ordre pour finir l'année.

MALLERAY

Nous avons reçu, sur papier F. O. M. H., un article non signé. Les expéditeurs, qui signent : « Un groupe de citoyens, etc. » sont priés de se faire connaître nominalement à la rédaction, faute de quoi la lettre ne pourra être insérée.

SAINT-IMIER

Centre d'éducation ouvrière. — Demain, mercredi, à 20 heures, nous aurons le privilège d'entendre M. J. Amez-Droz, directeur de l'Ecole de commerce de La Chaux-de-Fonds, qui nous parlera de son voyage fait en Algérie l'année dernière. Voilà un sujet qui attirera certainement tous nos membres et les amis de notre entreprise. Cette conférence, « Alger et ses environs » sera accompagnée de 60 clichés faits entièrement par le conférencier lui-même. Ouvriers, venez donc en grand nombre et remplissez la salle du premier étage du Cercle ouvrier. Vous y passerez une soirée à la fois agréable et instructive.

Conseil général. — Séance du 23 novembre 1923, à 20 h., au buffet de la gare. Présidence : M. Ch. Zehr.

La séance est exclusivement consacrée à la discussion du budget pour 1924. Celui-ci ne diffère pas beaucoup de celui de 1923 ; son examen n'entraîna pas une discussion bien nourrie. A signaler une augmentation de 12,000 fr. aux dépenses et une diminution de 9,000 fr., ce qui réduit l'augmentation effective à 3,000 fr.

18,429 fr. ont pu être retranchés aux dépenses grâce à une diminution volontaire des salaires. En définitive, l'excédent dans les dépenses est de 27,900 fr., ce qui implique une augmentation de la cote pour 1924.

Dans la discussion qui suivit, il est proposé de faire un effort plus sérieux pour la réfection de la Tour du Temple. M. le maire répond avec raison que notre situation budgétaire ne nous permet pas cette dépense, d'autant plus qu'elle n'est pas de première nécessité.

Ensuite la remarque est faite que les contribuables de St-Imier sont trop taxés et les contributions scolaires trop élevées. Une nouvelle réclamation à Berne permettra peut-être la réduction de ce poste. M. le maire répond que le taux de l'impôt n'est pas trop élevé en comparaison d'autres localités.

Bref, la situation de la commune n'est pas très brillante et l'on se demande comment elle sortira de cette situation si l'Etat ne lui prête son aide.

Le budget, mis au vote avec la réserve concernant le personnel monteur des Services industriels, est accepté et se résume comme suit : recettes, 548,894 fr. ; dépenses, 576,794 fr., soit un excédent des dépenses de 27,900 fr.

Le président compte sur les conseillers communaux pour expliquer autour d'eux les raisons qui ont provoqué l'augmentation de la cote.

VILLERET

Centre d'éducation. — La séance du mardi 27 aura lieu à la Chapelle municipale à 20 heures. A cette occasion, nous aurons le privilège d'entendre Fritz Eymann, de La Chaux-de-Fonds, nous causer du rôle et du but de la coopérative. La conférence sera agrémentée par des projections cinématographiques documentaires intéressantes. Que toutes les ménagères et coopérateurs, ainsi que nos amis se fassent un devoir d'assister à cette séance. Que chacun fasse de la propagande pour que nous ayons salle comble.

Communiqués

Concert de l'Union chorale. — Pour son concert de jeudi, à la Croix-Bleue, l'Union Chorale a préparé un programme aussi intéressant que varié, aussi artistique que plaisant. D'un bout à l'autre, on n'y trouve que du grand art, et cet art qui s'en va droit au cœur de l'auditeur.

Tout commentaire serait superflu, car il ne s'agit nullement de rébus musico-littéraires. L'auditeur n'aura qu'une chose à faire : se laisser tout simplement émouvoir et pénétrer par les charmes du grandiose « Concerto grosso », de Vivaldi, et des impressionnantes « Mélodies élégiaques », de Grieg, pour orchestre, et des superbes chœurs patriotiques ou lyriques de Schumann, Schubert, Attenhofer, Pantillon, Doret, Chaminade, etc.

Le « Concerto grosso «, de Vivaldi, est celui qui a remporté un succès si grand au printemps dernier, dans les villes suisses qui ont eu le privilège d'entendre la célèbre « Philharmonie » de Berlin, sous la direction du Dr Andreae ; cette œuvre magistrale est spécialement recommandée à l'attention du public.

L'Union Chorale présente comme soliste le ténor E. Bauer, qui a été remarqué aux auditions du « Déluge » et qui a laissé le souvenir d'une voix exquise, sympathique et admirablement travaillée. E. Bauer est actuellement, dans notre pays, le ténor le plus en vogue, et son nom est associé aux plus belles manifestations artistiques des grandes villes : Genève, Lausanne, Neuchâtel, Berne, Zurich, etc. Il est quelqu'un.

Les galas R. Karsenty. — La série des galas R. Karsenty, si brillamment inaugurée par « Le Vieil Homme » et « L'Insoumise », se continuera le dimanche 2 décembre prochain avec « L'Idée de Françoise », la spirituelle comédie de Paul Gavault — spectacle rêvé pour les jeunes filles — avec le concours de Mme Jeanne Provost, ex-sociétaire de la Comédie-Française, et de plusieurs autres vedettes parisiennes.

La location est ouverte aux Amis du Théâtre (coupon No 8) dès jeudi ; au public, dès vendredi.

Nos cinémas. — Scala : Sur la scène : Prior, Mlle Nana de Herrera. A l'écran : Jacqueline.

Apollo : Le Favori de la Reine, Lupino, foudre de guerre.

Un phénomène intéressant d'adaptation aux circonstances a été réalisé par la Société de Musique de notre ville. Aucun local n'étant assez vaste pour recevoir un orchestre complet, elle a dû, à son grand regret, renoncer aux concerts symphoniques, mais sans, pour autant, perdre de vue un des buts essentiels de son activité, ni infliger à l'art qui lui est cher l'injure même la plus petite. Elle s'efforce toujours de faire connaître à notre population les artistes et les œuvres que nul n'ose ignorer, — et c'est ainsi qu'elle s'est assuré, pour son IIe concert d'abonnement, la collaboration du Quatuor Gaston Poulet, de Paris, un des meilleurs parmi les excellents. Il n'est donc pas exagéré de dire qu'un événement sensationnel va se produire : le Quatuor Poulet jouera, pour la première fois à La Chaux-de-Fonds, le jeudi 29 novembre, à 20 heures et quart, au Théâtre. (Consulter l'annonce.)

Aux camarades du Locle
Aux familles ouvrières

SAMEDI et DIMANCHE prochain 1er et 2 décembre 1923

GRANDE VENTE

en faveur de
La Sentinelle et du **Parti socialiste**
au Cercle Ouvrier, organisée par La Diligente

Réservez ces dates importantes

CONFÉDÉRATION SUISSE

Emprunt fédéral 5 %, 1923, de fr. 100,000,000

remboursable au pair le 15 décembre 1931. Prix d'émission: 100 %.

Prospectus

Le Conseil fédéral suisse, en vertu des arrêtés fédéraux des 18 décembre 1920 et 21 décembre 1922 concernant l'émission d'emprunts pour l'Administration fédérale et les Chemins de fer fédéraux, a décidé, dans sa séance du 6 novembre 1923, d'émettre un emprunt de **fr. 100,000,000** de capital nominal destiné à la consolidation partielle de la dette flottante de la Confédération suisse. Les modalités de l'emprunt sont fixées comme suit :

1. L'emprunt est divisé en 100,000 obligations de fr. 1,000 de capital nominal. Tous les titres seront au porteur; ils pourront cependant être déposés, sans frais, contre des certificats nominatifs, aux Services fédéraux de caisse et de comptabilité à Berne.
2. Ces obligations sont productives d'intérêts à 5 % l'an; elles sont munies de coupons semestriels aux 15 juin et 15 décembre de chaque année. Le premier coupon sera payable le 15 juin 1924.
3. Cet emprunt sera remboursable au pair, sans avis préalable, le 15 décembre 1931.
4. Les coupons et les obligations échus seront payés en monnaie suisse, sans frais, mais sous déduction de l'impôt fédéral sur les coupons, à la Caisse d'Etat fédérale à Berne, aux guichets de la Banque Nationale Suisse et aux guichets des établissements faisant partie du Cartel de Banques Suisses ou de l'Union des Banques Cantonales Suisses.
5. Le Département fédéral des finances fera les démarches nécessaires pour obtenir l'admission de cet emprunt, pendant toute sa durée, à la cote officielle des bourses de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neucâhtel, St-Gall et Zurich.
6. Les publications relatives au service de l'emprunt seront faites dans la „Feuille fédérale" et dans la „Feuille officielle suisse du Commerce".
7. **Les titres de cet emprunt seront acceptés en tout temps par la Confédération suisse, au pair, plus intérêts courus, en paiement de l'impôt de guerre.** P 7751 Y 5979

Berne, le 22 novembre 1923.

Le Département fédéral des finances : J. MUSY.

Les groupes de banques soussignés ont pris ferme le dit emprunt de fr. 100,000,000 et l'offrent en **souscription publique**

du 23 au 30 novembre 1923

aux conditions suivantes :

1. **Le prix de souscription** est fixé à **100 %**.
2. **La répartition** aura lieu aussitôt que possible après la clôture de la souscription, moyennant avis par lettre aux souscripteurs. Si les demandes dépassent le montant des titres disponibles, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.
3. **La libération** des titres attribués devra avoir lieu du **5 au 31 décembre 1923,** avec décompte d'intérêts à 5 % au 15 décembre 1923.
4. Lors de la libération, les souscripteurs recevront du domicile de souscription, sur demande, des bons de livraison qui seront échangés contre les **titres définitifs** au cours de la deuxième quinzaine du mois de **décembre 1923.**

Berne, Genève, Zurich, Bâle, St-Gall, Fribourg, Liestal et **Hérisau,** } le 22 novembre 1923.

CARTEL DE BANQUES SUISSES :

Banque cantonale de Berne,
Société de Banque Suisse,
Société Anonyme Leu & Cie,
Union Financière de Genève,
Banque Fédérale S. A.,
Union de Banques Suisses,
Comptoir d'Escompte de Genève.
Crédit Suisse,
Banque Commerciale de Bâle,
Banque Populaire Suisse,

UNION DES BANQUES CANTONALES SUISSES :

Banque cantonale d'Argovie,
Banque cantonale d'Appenzell Rh. E.,
Banque cantonale d'Appenzell Rh. I.,
Banca dello Stato del Cantone Ticino,
Banque cantonale de Bâle-Campagne,
Banque cantonale de Bâle,
Banque de l'Etat de Fribourg,
Banque cantonale de Glaris,
Banque cantonale des Grisons,
Banque cantonale de Schwyz,
Banque cantonale Lucernoise,
Banque cantonale Neuchâteloise,
Banque cantonale de Nidwald,
Banque cantonale d'Obwald,
Banque cantonale de St-Gall,
Banque cantonale de Schaffhouse,
Banque cantonale de Soleure,
Banque cantonale de Thurgovie,
Banque cantonale d'Uri,
Banque cantonale Vaudoise,
Banque cantonale du Valais,
Banque cantonale de Zurich,
Banque cantonale Zougoise.

Les domiciles de souscription figurent sur le prospectus qui peut être obtenu auprès de toutes les banques et maisons de banque.

DEKOL

empêche d'une façon absolue la neige d'adhérer aux skis.
DEKOL est une pommade qu'on étend avec un chiffon. Indispensable à tout skieur.
Vente : Coopératives Réunies.

LE PROGRÈS

Société de secours mutuels
La Chaux-de-Fonds
Caisse reconnue N° 506

assure en tout temps toutes les personnes en bonne santé, âgées de 18 à 40 ans révolus. Pour tous renseignements s'adresser aux membres du bureau ci-dessous:

Président, M. Ch^s Huguenin Charrière 10,
Caissier, M. N. Naine Ph.-H.-Matthey 23,
Secrétaire, M. J. Mamie Industrie 13,
ainsi que chez tous les membres du comité. 3937

Le Comité.

Fourrures

Grand choix - 1re qualité
Garantie sur facture

Skunks naturel
Skunks opossum
Renard Alaska
Prix très avantageux

J. TRIEB
Rue du Commerce 81 1040

Société de Musique, Chaux-de-Fonds
AU THÉATRE

Jeudi 29 novembre 1923, à 20 h. 15

2me Concert d'abonnement

Au programme :

Quatuor à cordes POULET, de Paris

Oeuvres de RAVEL, CHAUSSON, DEBUSSY

Location : Un seul bureau de vente, le Théâtre. Ouverte dès lundi pour les abonnés et mardi pour le public

Prix des places par concert : Balcons de face fr. 4.50. Parterre fr. 4.50. Fauteuils fr. 3.50. Loges fr. 3.50. Premières devant fr. 4.-. Premières côté fr. 3.-. Secondes face fr. 3.-. Secondes côté fr. 2.-. Troisièmes fr. 1.-. (Plus taxes communales). 1037

Imprimerie Coopérative
Rue du Parc 105
La Chaux-de-Fonds
(Téléph. 10.38)

998

Faire-part de Mariage

EXÉCUTION SOIGNÉE DE TOUS TRAVAUX

Commandes reçues à la
LIBRAIRIE COOPÉRATIVE
Rue Léop.-Robert 43

Au Locle :
Dans les Magasins Coopératifs
Progrès 37
France 21 - Pont 6
Place du Marché

Boucherie-Charcuterie
Premier-Mars 11a 4965

Tous les jours
Boudin frais
Se recommande, J. FRÜH.

N'oubliez pas les petits oiseaux

LA NOUVEAUTÉ DU JOUR

Laine chinée

5989 dep. **1.70** les 50 gr.

J. GAEHLER
Succ. : W. STOLL — 4, Léop.-Robert

Robes de velours
très belle qualité
façon chic, garnies broderie
fr. 39.-
Madame 5647
Marguerite Weill
Léop.-Robert 26 (2me étage)
Téléphone 11.75

TOUTE LA MUSIQUE...
que vous aimez, selon vos goûts et vos aptitudes, aux prix d'autrefois, **est en magasin.** Demandez un choix.
Catalogues à disposition
Reinert
Rue Léopold-Robert 50, La Chaux-de-Fonds
(Banque fédérale) 4945

AGENDA
DE LA
Classe ouvrière suisse
PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE
Charles Naine

*L'Édition 1924 de l'**Agenda ouvrier** est bientôt terminée. Cependant quelques organisations n'ont pas encore répondu au questionnaire concernant les adresses; nous prions les intéressés de ne pas négliger de nous envoyer ces renseignements sans retard, ainsi que les listes des camarades ayant souscrit un exemplaire.*

Imprimerie Populaire, Lausanne.

FEUILLETON DE LA SENTINELLE — 31

Le Docteur Harambur

PAR

J.-H. ROSNY

(Suite)

La nuit était tout à fait tombée. L'aveugle et son fils demeurèrent là, immobiles et silencieux. Si grands que fussent le malheur de l'un et la responsabilité de l'autre, ils apercevaient de nouvelles douleurs et de nouvelles inquiétudes. Le monde pesait sur eux d'un poids d'autant plus lourd qu'ils en connaissaient mieux l'organisme secret. Oui, leur instruction raffinée, leurs efforts pour comprendre et pour créer tout ce que le vulgaire imagine être seulement de la joie, leur devenaient peine. Les paroles de l'Ecclésiaste leur revenaient à l'esprit :

« Celui qui s'accroît en sagesse s'accroît en maux. »

L'aveugle résuma leur pensée commune.

— Mon cher Pascal, dit-il, tu es bien jeune encore pour accomplir le devoir que les circonstances exigent de toi, et voilà que la passion vient s'ajouter à tes soucis ! Je ne sais ce que sera ton existence. Je la souhaite heureuse et souriante ; mais n'oublie jamais qu'il faut être préparé au malheur. Garde une âme innocente ; elle seule est capable de t'assurer la sérénité, qui nous place au-dessus des vicissitudes de la fortune.

Pascal, dans les ténèbres de l'usine, sentit fortement ces paroles. Il se rappelait, cet après-midi même, s'être penché sur la galerie avec un grand orgueil de l'activité qu'il dirigeait, qu'il créait. Les puissantes machines, le peuple d'ouvriers, toute l'énorme force faite de vapeur et de bras, il la tenait dans sa main ; elle s'arrêtait, elle reprenait sur un signe de lui.

— Hélas ! songeait-il en conduisant lentement son père à travers l'obscurité, je ne suis moi-même qu'une machine ; mon pouvoir comme mon devoir me viennent de l'humanité. Ma science, mon intelligence, mon énergie, je dois tout à mes frères les hommes.

Cependant ils étaient sortis de l'usine ; ils passaient devant le concierge qui se tenait sur le seuil de sa loge.

— J'ai bien vu sortir M. Thomas, dit cet homme ; mais il me semble que M. Gasque est demeuré.

Pascal ne se souvenant pas d'avoir vu de lumière dans le cabinet de Gasque eut alors le soupçon que celui-ci les espionnait. Il songea à retourner sur ses pas ; puis, voulant éviter le scandale, il répondit :

— M. Gasque travaille sans doute, mon bon Auguste.

Et il passa avec son père.

XIII

Gasque fait un marché

Gasque marcha longtemps dans les rues étroites et noires. Une petite pluie le mouillait ; il n'y faisait pas attention. De sombres pensées l'habitaient. A de certains moments, il riait seul, puis marmottait quelque chose. La pluie stagnait dans de grandes flaques qui reflétaient les réverbères ; on eût cru marcher sur les bords d'une rivière. Gasque ne voyait pas ces flaques ; il y trempait ses pieds, barbotait. Le long des étroits trottoirs, il bouscula deux ou trois ouvriers qui l'injurièrent. Il n'y prit garde et continua sa route.

Il arriva enfin à un petit débit de vin, au fond d'une ruelle. Un homme se tenait au comptoir, en bras de chemise. Deux ouvriers buvaient une absinthe. Un bec lyre éclairait pauvrement la salle qu'on devinait malpropre.

Une porte s'ouvrait dans le mur de refend, montrant une de ces boutiques d'ouvriers comme on en voit dans les quartiers populaires, véritables capharnaüms où l'on vend de l'épicerie, de la mercerie, des légumes, des clous, des sabots, des œufs, des fromages et du charbon ; providence des pauvres familles, mais providence ruineuse, car le crédit s'y paye d'une façon usuraire ; ces boutiques-là font concurrence aux plus brillants magasins et possèdent une clientèle de véritables esclaves.

Gasque alla droit à l'homme du comptoir :

— C'est bien à vous que m'a recommandé le père Tollac, dit « la Sardine » ?

— Monsieur, dit l'homme, la recommandation était inutile. Je vous connais bien, vous êtes le directeur de l'usine Bénesse, et vous m'avez fait chasser autrefois.

— C'est possible, répliqua Gasque avec brutalité ; je ne suis pas venu pour vous faire des excuses.

L'homme gronda, et ils restèrent un instant à se mesurer du regard ; ce fut l'ancien subordonné qui plia :

— Vous avez raison, dit-il, c'est de l'histoire ancienne, n'en parlons plus. On m'a dit que vous viendrez pour affaires.

— Voici... Les ouvriers de Dégerinne sont en grève depuis huit jours, et...

— Vous venez me demander de ne pas entraîner ceux de l'usine Bénesse...

— Vous êtes bavard... Comment pourriez-vous empêcher les ouvriers de chez nous de se mettre en grève ?

— Ça, c'est mon secret ; mais il n'est pas difficile à deviner, fit-il en montrant ses deux boutiques.

— Pourriez-vous donc les exciter à la grève ?

— Je le pourrais... Je ne dis pas tous ; il y a des vieux qui ne bougeront pas ; mais presque tous les jeunes marcheront.

— Qu'est-ce qui vous serait plus facile : les pousser ou les retenir ?

— Les retenir.

— Ce serait plus cher aussi ?

— Dame.

— Combien ?

— Mille francs...

— Bigre !

— C'est pas pour moi seul, vous comprenez ; faut partager ; et puis, il y a la mise en train, les petits verres.

— Eh bien, je vous donne cinq cents francs pour que la grève soit déclarée samedi prochain.

L'homme sursauta, inquiet.

— Que dites-vous ?

— Ce que je pense. A prendre ou à laisser.

— A prendre alors ; mais faudra ajouter cent francs.

Gasque hésita ; puis :

— Soit, cent francs ; mais l'arrêt complet du travail pour lundi.

(A suivre).

Coopératives Réunies

Nous continuons la vente des

Briquettes „Union"

au prix spécial de fr. **8.50** les 100 kilos

Quartelage foyard très sec, fr. **29.**— le stère
(Inscription dans le carnet d'achat)

Rondins bois dur, fr. **19.**— le stère
(Inscription dans le carnet d'achat)

Déchets de bois dur très secs, fr. **6.70** les 100 k.
(Inscription dans le carnet d'achat)

Cercles bois dur, fr. **1.60,** pris aux magasins
(Inscription dans le carnet d'achat)

Cercles sapin, fr. **1.50,** pris aux magasins
(Inscription dans le carnet d'achat)

Coke, Anthracite, Houille, Boulets, etc.
aux conditions les meilleures
(Inscription dans le carnet d'achat)

Tourbe malaxée, marchandise très sèche
(Inscription dans le carnet d'achat)

Coopératives Réunies
Service des Combustibles

Passer les commandes dans nos magasins ou par téléphone au no **3.27** 5909

SALLE DE LA CROIX-BLEUE

JEUDI 29 novembre, dès 20 1/4 heures

Grand Concert de Saison

donné par

l'Union Chorale

Direction : M. Georges PANTILLON, professeur
avec le précieux concours de
M. Ernest BAUER, ténor et de Mlle Colette SCHNEIDER, pianiste ; du DEMI-CHŒUR, direction : M. Georges PANTILLON fils, et de l'ORCHESTRE de la Chorale

PRIX DES PLACES : fr. 3.30, 2.20, 1.10

LOCATION : **Librairie-Papeterie LA CENTRALE,** rue Léopold-Robert 24 a, mardi 27 novembre pour les membres honoraires et passifs et dès mercredi 28, pour le public. 1054

Théâtre de la Paix, St-Imier

MERCREDI 28 nov. 1923, à 20 heures

46me

CONCERT

de

L'Orphéon Mixte de St-Imier

Opérettes : LA FOIRE DE SÉVILLE, 2 actes
LE NUAGE CONJUGAL, 1 acte

Chœurs - Soli - Quatuors - Orchestre

LOCATION : **Bazar du Vallon,** 1res numérotées, fr. **2.**—, 2mes numérotées fr. **1.50,** 3mes fr. **1.**—. 1050

J. VÉRON, GRAUER & Co
La Chaux-de-Fonds 8251

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

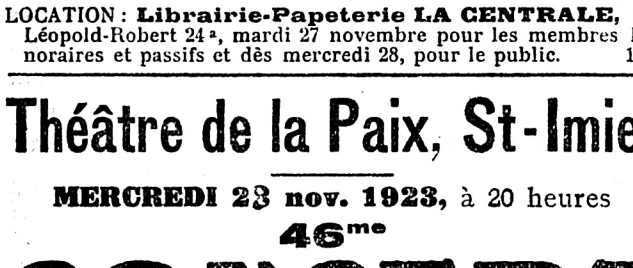

Déménagements - Garde-meubles

Orchestre

On demande pour les **Fêtes du Nouvel-An**
Bon Orchestre
Faire offres avec conditions au **Cercle Ouvrier, St-Imier.** 1051

Pour le placement d'un **ouvrage** intéressant,

Colporteur

sérieux et actif est demandé.
Adresser offres sous no 1290, à *La Sentinelle.*

SCALA

SUR LA SCÈNE

Mlle Nana de Herrera La grande Vedette
Dans son gracieux et original **Skeetch**

PRIOR
L'élégant et populaire chanteur français

A L'ÉCRAN 1047

JACQUELINE Le chef-d'œuvre de **J. Olivier Curwood**

Chaque spectateur recevra un portrait de Mlle Nana de Herrera

PRIX DES PLACES : 0.75, 1.10, 1.60, 1.90, 2.20, 2.70.

APOLLO

1018

Le Favori de la Reine

Lupino Foudre de Guerre

Prix des places : 0.75, 1.10, 2.25

ACHETEZ LES MEUBLES PROGRÈS

5524

TOILETTES D'HIVER,
ROBES, MANTEAUX,
BLOUSES & FOURRURES

JACQUES SÉGAL & FILS

NAEFELI & CO.

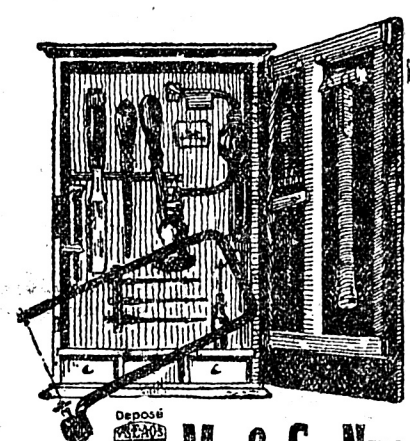

Déposé

DÉCOUPAGE
Bois - Modèles - Outils

Métaux repoussés
Etain - Cuivre - Laiton
Modèles - Objets préparés

— Boîtes à outils —
Etablis d'amateurs

M. & G. Nusslé 5 % E. N. J. 5 %
Successeurs de Guillaume Nusslé
La Chaux-de-Fonds

1059

COMMISSION SCOLAIRE
de La Chaux-de-Fonds

Conférence Publique

Mardi 27 novembre 1923
à 20 1/4 h. précises
à l'Amphithéâtre du Collège primaire

SUJET :

Alger et les environs

avec projections inédites
par M. **Jules Amez-Droz**
directeur de l'École supérieure de commerce 5463

---

7 ZWIEBACKS AU MALT
Pâtisserie **A. NEURY**
Paix 90 — Téléph. 21.56

Palmina
graisse mélangée au beurre.
la qualité sans rivale

4519

Achat aux meilleurs PRIX

DÉCHETS

OR, Argent Platine
J.-O. Huguenin
Essayeur-Juré, Serre 18

„A LA VIOLETTE"
Mlle C. BILLOD
CORSETS et LINGERIE SUR MESURES
La Chaux-de-Fonds - Léopold-Robert 58
1er étage 4832

Madame BRUSA
HAUTE COUTURE DENIS
1er étage
Léopold-Robert 58
1er étage
Avant d'acheter votre
Manteau - Robe - Costume
venez voir nos prix
Grand choix dans tous les genres

1057

Entrée libre

Si vous souffrez
de BRONCHITES RHUMATISMES, GRIPPES, MAUX DE GORGE, LUMBAGOS, POINTS DE COTÉ, etc.
ou de toute autre affection causée par le froid
EMPLOYEZ LE

THERMOGÈNE

C'est un remède sûr, facile, prompt. Il n'impose aucun repos ni régime et dispense des drogues si nuisibles à l'estomac. Il suffit d'appliquer la feuille d'ouate sur le mal, de façon qu'elle adhère bien à la peau.

La boîte 2 fr. 50.
Dans toutes les pharmacies du monde.

L'image populaire du Pierrot crachant le feu doit se trouver au dos de chaque boîte.

1251

Delémont - PAUL PERRET
Comestibles
9, Rue de la Préfecture, 9

Conserves diverses : Pois, Haricots, Tomates, Cassoulets, Fruits au jus, Cornichons, Chanterelles, Câpres, Asperges, Sardines, Thon, Foie gras, Crevettes, Langues, Tripes à la milanaise.

Spécialités : Pâtes italiennes extra. Huile „Ambrosia".

Nouveauté : Pois à l'étouffée pour gourmets

Desserts et Zweibacks 1053 **Salami - Mortadelle**

PARAPLUIES

pour dames, messieurs et enfants

Choix immense

Se recommande, 5894

Adler

La Chaux-de-Fonds
Rue Léopold-Robert 51

Ma spécialité :

MANTEAUX
imperméables
pr hommes et dames, caoutch. et gabardine **29.-**

PÈLERINES
caoutchouc
et molleton pour hommes et enfants, depuis **14.50**

MANTEAUX
imperméables
pour dames, tissu ciré, noir et rouille, tr. mode **49.-**
pr messieurs pardessus raglan gabardine, entièrement doublé tartan **55.-**

Madame
Marguerite Weill
Rue Léopold-Robert 26
2me étage
LA CHAUX-DE-FONDS
4417 Téléphone 11.75

Faites réparer vos Chaussures
au magasin 1721
Soder-Von Arx
2, Place Neuve, 2

Fiancés ! Attention !

Superbe chambre à coucher, **neuve,** noyer, ébénisterie soignée, serait cédée au comptant à fr. 1150. — A la même adresse, riche buffet de salle à manger à fr. 690.—, **neuf.** — S'adresser au bureau de *La Sentinelle.* 1065

Draps de lit

Enfourrages - Traversins
Taies oreillers - Tabliers cuisine (Réforme) - Bas et chaussettes - Pantalons sport pr dames - Caleçons et camisoles pr Messieurs
Prix très avantageux

Mme Guggenheim-Blum
Tél. 276 **Parc 69** 5649

Cabinet de Massage
MÉTHODE SUÉDOISE
Premier - Mars 4

MAURICE BOREL
Masseur diplômé de Genève
Ex-infirmier-masseur du service de chirurgie à l'hôpital
Ex-masseur à Louèche-les-Bains

Ventouses - Piqûres - Fœhn
Reçoit de 13 à 16 h.
DAMES ET MESSIEURS
Se rend à domicile 1056

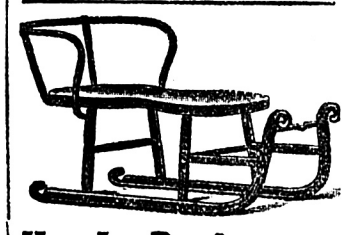

Vve J. Bachmann
Rue Léop.-Rob. 26 - Téléph. 2.65

DAMES
trouveront les meilleures spécialités hygiéniques et conseils discrets au Dara-Export, Rive 6303, Genève. 4339

Pendant les voyages, les déplacements, etc., chacun désire avoir une bonne information. Il suffit de demander LA SENTINELLE pour avoir satisfaction, son information étant des meilleures et des plus complètes.

Demandez LA SENTINELLE, vous pouvez l'obtenir facilement ; elle est en vente dans les kiosques des localités importantes et dans toutes les bibliothèques des gares.

DERNIÈRE HEURE

Ce matin, le Grand Conseil neuchâtelois a discuté l'allocation d'hiver aux chômeurs

Au Grand Conseil neuchâtelois

(Par téléphone)

Le Grand Conseil a repoussé ce matin par 54 voix contre 31, une motion développée par P. Staehli, demandant l'élection des Conseils communaux directement par le peuple. Ensuite, après une déclaration de notre camarade Samuel Jeanneret, qui réclamait l'assurance-vieillesse en faveur des ouvriers, le Grand Conseil, par 76 voix, sans opposition, accepte le projet de loi instituant un fonds de prévoyance et de retraite en faveur du personnel enseignant professionnel et supérieur.

M. Renaud, au nom du Conseil d'Etat, répond à la motion de nos camarades Spillmann, Fallet et Aragno, qui demandent une allocation d'automne et d'hiver en faveur des chômeurs et le rétablissement des secours aux chômeurs de certaines professions, qui n'en bénéficient plus depuis le mois de mai dernier. Le Conseil d'Etat propose le rejet de la motion socialiste, en déclarant qu'il prolongera l'assistance-chômage, aux cas mérités, plutôt que d'accorder une allocation générale d'automne et d'hiver aux chômeurs, ce qui formerait une dépense de 88,000 francs à la seule charge de l'Etat et des Communes. La discussion continue sur cette motion.

Après les déclarations faites par M. Renaud, disant que les cas des chômeurs seront examinés avec bienveillance et que des prolongations seront accordées, Edouard Spillmann, au nom des motionnaires, déclare retirer leur motion.

La séance continue.

La foire aux oignons à Berne

Resp. — Malgré le mauvais temps, une foule énorme circulait sous les arcades de la ville de Berne à l'occasion de la foire aux oignons et prenait d'assaut les confiseries qui vendent des légumes en massepin. L'animation n'était pas moins grande sur la place de la foire, où les boutiques et carrousels attirent toujours les badauds. Les marchands de la Bärenplatz et de la ville réussirent, malgré la neige qui avait recouvert leurs marchandises, à vendre des quantités de chaînes d'oignons ainsi que les poireaux et leurs différents légumes.

Nous apprenons qu'une quinzaine de wagons d'oignons et de nombreux chars provenant principalement du Seeland et du Vully, sont arrivés à Berne pour alimenter la foire aux oignons.

Un incendie à Genève

On nous téléphone de Genève :

Un incendie a complètement détruit dans la nuit de lundi à mardi la maison Rotschy, à Plan-les-Ouates, immeuble habité par les familles Moraind et Baud. Le feu s'est propagé si rapidement qu'on a eu les plus grandes peines du monde à sauver deux petiots, fils de M. Moraind. On croit que le sinistre est dû à un feu de cheminée. Les pompiers ont eu beaucoup de peine à protéger les maisons voisines.

L'HYPNOTISEUR FATAL

La victime du Dr Schwerz s'est enfuie

On nous annonce de Genève :

La victime du Dr Schwerz a profité d'une courte absence de son mari pour s'enfuir. La malade aurait réussi à se rendre à Zurich, chez sa mère. Mais des renseignements pris à Zurich indiquent que la pauvre femme ne se trouve pas chez sa mère, Il ne semble pas qu'elle ait donné suite à son projet de s'y rendre. Jusqu'à présent, on ne l'a pas retrouvée.

Chute mortelle

Le buraliste postal de Bilten, M. Fridolin Lienhard-Schoch, 63 ans, est tombé il y a quelque temps de 6 mètres, en voulant mettre les fenêtres doubles. Il subit une fracture compliquée de la jambe, Après une opération à l'hôpital cantonal de Glaris, des complications se produisirent des suites desquelles il est mort.

Cour d'Assises du Canton de Neuchâtel

AFFAIRE RICHARD

Après que Me Guinand, défenseur de Richard, ait fait valoir les circonstances atténuantes de l'existence mouvementée du jeune prévenu, le procureur général requiert une peine modérée. Il demande le minimum, soit un an d'emprisonnement. La cour condamne Richard à un an de réclusion, moins 82 jours de préventive, à 25 fr. d'amende et 278 fr. 20 de frais.

AFFAIRE DUBOIS

Le prévenu reconnaît le vol du billet de banque, mais conteste celui de la bicyclette. Cette contestation est la cause de la comparution de Dubois devant la Cour d'assises, le jury est en séance de délibération. Le prévenu a été défendu par Me Francis Mauler.

Le jury rapporte un verdict affirmatif sur les questions de fait et de culpabilité. La cour condamne Dubois-dit-Cosandier à 18 mois de réclusion, moins 113 jours de préventive.

EPOUVANTABLE TRAGEDIE

CONFLUENCE (Transylvanie), 27. — Havas. — **Lundi matin, un incendie s'est déclaré et s'est développé avec une telle rapidité avant que des secours puissent être apportés, que la maison s'est effondrée, ensevelissant toute une famille composée du père, de la mère et de sept enfants, dont l'aîné n'avait pas 13 ans, et le plus jeune n'avait que trois semaines. Toutes ces personnes ont été brûlées vives. On a retrouvé le cadavre carbonisé du plus jeune enfant dans les bras de sa mère.**

ÇA PROMET !

LONDRES, 27. — Le « Morning Post » annonce que le sous-marin X 1 qui est construit en ce moment à Chatham, sera le plus long et le plus fort sous-marin du monde. A la surface, le bâtiment aura une vitesse de 33 nœuds à l'heure et sera donc en mesure de poursuivre les vaisseaux de ligne les plus rapides. Le bâtiment sera armé de six canons de 5 ½ pouces. On se rendra compte des progrès réalisés dans la construction des sous-marins en comparant les bâtiments actuels avec le premier sous-marin construit en Angleterre en 1901, qui avait un déplacement de 120 tonneaux et une vitesse de 9 nœuds.

La terreur blanche en Bavière

MUNICH, 27. — La publication du journal socialiste « Münchner Post » a été autorisée contre dépôt d'une caution pour son attitude et à la condition que le contenu soit présenté deux heures avant l'impression.

Une coquille sur l'Océan

SIDNEY (Australie), 27. — Havas. — Une petite embarcation jaugeant 20 tonneaux, ayant à bord pour tout équipage un Australien, sa femme et un marin, vient d'arriver à l'île Fidji, après une traversée très dure à cause des tempêtes continuelles. Parti d'Angleterre il y a plus de six mois, cet Australien tente de faire le tour du monde.

UN CABLE DE 13,000 KILOMETRES

Il relie directement Paris à l'Amérique

LE HAVRE, 27. — Le câble transatlantique qui avait été raccordé le 25 août à Forrockaway a été amené au Havre. L'opération de mise à terre a été faite par le navire « Stephan », armé spécialement.

A 8 heures, le navire, profitant de la haute mer, a amené le câble des profondeurs de l'eau dans le voisinage de la plage, à l'extrémité ouest du boulevard maritime. On sait que ce câble mesure 13,000 kilomètres. Il permettra de relier directement Paris à l'Amérique et pourra transmettre 600 mots à la minute.

Les toqués d'Amérique s'alcoolisent avec des mixtures empoisonnées

NEW-YORK, 27. — Des télégrammes de Philadelphie annoncent que plus d'une centaine de personnes sont gravement malades, pour avoir absorbé des liquides empoisonnés. Cinq personnes seraient mortes. Il y aurait eu également sept décès à Pittsburg. Les causes de ces décès seraient dues à l'alcool dénaturé, vendu par des contrebandiers. On a arrêté jusqu'à présent à Philadelphie plus de quatre cents personnes pour ivresse manifeste.

Dévalisé par sa belle-fille, un vieillard meurt d'émotion

ORLEANS, 27. — Le 20 septembre, M. Mahaut, 77 ans, habitant Saint-Amand-Montrond (Cher), portait plainte contre des malfaiteurs inconnus qui lui avaient dérobé 50,000 francs de titres et un certain nombre de meubles.

La cinquième brigade mobile d'Orléans ouvrit une enquête et ne tarda pas à apprendre que la coupable n'était autre que Mme Colette Mahaut, née Gilbert, 33 ans, belle-fille du vieillard. Celle-ci avait fait don des titres à son ami Albert Mavel, 29 ans, facteur intérimaire des postes, qui habitait Pithiviers.

Albert Mavel avait loué un coffre dans une banque de Pithiviers et y avait déposé les 50,000 francs volés.

M. Demarty, commissaire de la cinquième brigade mobile, s'était rendu à Saint-Amand pour y interroger M. Mahaut père. Le malheureux octogénaire, en apprenant qu'il avait été dévalisé par sa belle-fille, mourait subitement le soir même.

Quelques jours après, M. Mavel, qui avait été convoqué à la brigade mobile d'Orléans, était emmené à Pithiviers pour y être confronté avec son amie. Comme le facteur et les policiers qui l'escortaient arrivaient à la maison de Mme Colette Mahaut, on trouva celle-ci étendue morte sur son lit : elle s'était empoisonnée en absorbant une forte dose d'acide oxalique.

Un aliéné vivait depuis huit jours près du cadavre de son amie

PARIS, 27. — Une femme qu'on croit se nommer Marie Rochette, née en 1874, a été trouvée morte hier matin, dans un pavillon, 37, rue des Prévoyants, à Stains, pavillon qui appartient à son ami, André-Georges Dupont, âgé de 34 ans. Le corps était en état de putréfaction. M. Cauquelin, commissaire de police de Saint-Denis, dut forcer la porte pour pénétrer dans le pavillon, car Dupont, qui est atteint d'aliénation mentale, c'était barricadé et vivait depuis huit jours aux côtés de la morte dont il refusait de se séparer.

Plus de 400,000 étrangers résident à Paris

PARIS, 27. — Le nombre d'étrangers résidant à Paris augmente sans cesse. Les nouvelles demandes de permis de séjour affluant chaque jour, soit à la préfecture de police, soit au parquet de la Seine, atteignent la moyenne énorme de 300.

Disons qu'en mars 1921, 283,820 étrangers résidaient officiellement à Paris ; au 1er janvier 1923, on en comptait exactement 327,093.

Depuis cette date, des milliers de permis de séjour ont été délivrés, et on estime à plus de 400,000 le nombre des étrangers autorisés à résider dans la capitale.

Rien d'étonnant qu'on ne trouve pas de logements libres à Paris et que certains hôtels ne peuvent plus recevoir des voyageurs de passage.

CANTON DE NEUCHATEL

NEUCHATEL.

Encore ? ? ? — Un conflit a surgi à la fabrique de boîtes argent Dolca S. A., à Neuchâtel. La maison, se basant sur de soi-disant pertes éprouvées en 1922 et 1923, voudrait imposer une baisse de salaires de 15 % à son personnel. Ce dernier s'oppose unanimement à cette baisse. Des pourparlers sont en cours et on espère arriver à une entente. Il y a lieu de faire remarquer que la maison ne fait pas partie du Syndicat des fabricants de boîtes argent. (Resp.)

LE LOCLE

Conférences E.-Paul Graber. — Jeudi et vendredi soir, notre distingué camarade E.-Paul Graber donnera deux conférences publiques et contradictoires au Temple français sur : « Le Capitalisme et le Socialisme devant la raison, la conscience et la violence ».

Réservez tous vos deux soirées. (Voir annonc.)

LA CHAUX-DE-FONDS

COMITE DU PARTI

Réunion importante, ce soir, à 20 heures précises, au Cercle Ouvrier.

Ronde de la Vente

Répétition mardi à 16 h. 30, au Cercle.

Comité de la Vente

Mercredi à 20 h. 15, au Cercle ouvrier. Réception des travaux. Important. Tous les objets doivent être rentrés à cette date.

La Grande Salle

Nous l'avons visitée et les travaux avancent. La salle sera mise à la disposition des sociétés locales dès le mois de février. Elle leur rendra les plus grands services, avec ses 1,100 places et sa vaste scène mesurant au minimum 65 mètres carrés.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie a éclaté hier soir, à 22 heures, à la rue de l'Hôtel-de-Ville, chez M. Pruni. Un agent ayant aperçu de la fumée, voulut pénétrer dans le logis. Comme il était fermé, il dut enfoncer la porte. Personne n'était là. Le feu avait pris dans une niche à chien, où se trouvait un peu de paille. Le feu fut maîtrisé à l'aide d'un seau d'eau.

Une nouvelle industrie locale

Nous avons eu récemment le plaisir de visiter une nouvelle industrie locale, qui présente un vif intérêt.

En 1914, lorsque la guerre éclata, notre industrie horlogère fut frappée de chômage presque général, puis les fabriques d'horlogerie reprirent peu à peu leur activité.

La fabrication de la montre-bracelet qui se faisait déjà depuis quelques années, prit alors un essor toujours plus grand.

Avant la guerre, les bracelets cuir nous étaient fournis par l'étranger, principalement par l'Angleterre.

Avec les difficultés occasionnées par la guerre, les fabricants d'horlogerie cherchèrent à faire fabriquer les bracelets cuir en Suisse. C'est à cette époque que se fondèrent plusieurs ateliers qui connurent une belle période d'activité pendant les années 1915 à 1919, et qui procurèrent du travail à beaucoup de personnes que la guerre avait réduites au chômage.

Ensuite vint la crise et cette nouvelle industrie fut frappée avec toutes les branches de l'horlogerie.

Plutôt que de rester inactif en attendant des jours meilleurs, le chef d'un atelier de bracelets cuir résolut d'entreprendre la fabrication d'articles de maroquinerie tels que les sacs de dames, porte-monnaie, portefeuilles, etc., etc.

Après bien des essais plus ou moins réussis, cette maison est arrivée à fabriquer des articles dont le cachet n'a rien à envier aux articles de l'étranger et dont la bienfacture et l'originalité sont certainement supérieures à la marchandise fabriquée en série par les grandes fabriques de l'étranger.

Quoique de modeste importance, cette maison qui occupe en ce moment trois ouvrières, fabrique des articles d'une grande variété, depuis le simple porte-monnaie en box-calf au luxueux sac de dame et au portefeuille le plus compliqué.

Ses châtelaines, principalement, sont d'un fort bel aspect et nul n'imaginerait en voyant ces petits sacs de dames, qu'ils sont formés, y compris la doublure, d'une trentaine de pièces.

Pour chacune de ces pièces, il faut établir un modèle d'après lequel on coupe le cuir ou la doublure. Puis les pièces de cuir sont parées, c'est-à-dire amincies sur les bords au moyen d'une ingénieuse machine munie d'un couteau circulaire.

Les pièces sont ensuite assemblées, collées et cousues. La pose des fermoirs en métal (qui forment à l'intérieur d'un sac ou d'un porte-trésor, les poches séparées) s'appelle le sertissage. Pour être faite solidement, cette opération demande beaucoup de soins.

En examinant attentivement ce travail, on comprend combien d'ingéniosité et de persévérance il a fallu à M. Georges Metzger-Perret, un ancien monteur de boîtes or, pour arriver à un tel résultat qui lui a permis d'occuper son personnel pendant la plus grande partie de la crise.

Cette maison exposera, du 1er au 15 décembre, les principaux articles de sa fabrication dans la vitrine du magasin de teinturerie Bayer, rue Léopold-Robert 56, où chacun pourra voir les produits de cette nouvelle industrie locale, qui mérite vraiment le soutien et l'intérêt du public, par le caractère artistique du travail. C'est un honneur pour notre ville que de posséder une main-d'œuvre qui rivalise, par son sens du bon goût, avec les villes de mode les plus réputées.

Eichenbaum relâché !

C'est le cri du jour. Le profiteur du Crédit Mutuel va être relâché, faute de preuves. Alors ? Il eût peut-être mieux valu le laisser courir à Varsovie, à Vienne, à Londres, où on l'a recherché au moyen de coûteuses enquêtes. Et les économies ! ! !

La soirée du Photo-Club

Pour une première, la soirée à laquelle le Photo-Club avait convié hier le public de notre ville, fut un coup de maître.

L'art de la photographie — lequel des spectateurs d'hier douterait encore que ce soit un art ? — bien que fort vulgarisé actuellement, est encore pour la plupart un mystère pour ce qui est du procédé autochrome.

Hier cependant, il est sorti de ses limbes avec éclat ; ce fut une révélation. La photographie des couleurs est apparue comme une réalisation, non pas tâtonnante ou approximative, mais saisissante de vérité. Et bien qu'un défaut de lumière ait un peu nui à quelques clichés un peu sombres, tous ceux qui défilèrent sur l'écran étaient vraiment superbes. Beaucoup étaient de véritables chefs-d'œuvre, et MM. Grobéty et Tièche, pour ne citer que les plus connus en notre ville, recueillirent les exclamations admiratives que provoquèrent la plupart de leurs œuvres. Les couchers de soleil et effets de neige de M. Grobéty seront inoubliables pour les spectateurs d'hier.

Cette succession de tableaux aussi variés que charmants était accompagnée fort agréablement par Mmes Lambert-Gentil, Emilia Schlée, Giovannoni-Richard, artistes dont on a trop souvent déjà fait des éloges pour qu'il soit indiqué que nous y ajoutions les nôtres. Qui n'a pas entendu l'« Ave Maria » de Gounod, chanté par Mlle Schlée, n'en connaît pas encore toute la beauté. Nous ne pouvons ne pas signaler également le « Petit Navire », composition de Mme Lambert, interprété par Mlle Schlée également, qui fut un régal. M. de Beaumont et le demi-chœur de la Pensée apportèrent également une contribution importante au succès général.

Nous espérons que le Photo-Club, encouragé par un si beau succès, organisera désormais régulièrement des séances de ce genre. Il répondra ainsi certainement au vœu de tous les assistants à leur première.

Le concert de la Concordia

Malgré la concurrence de plusieurs concerts qui se donnaient à la même heure, en d'autres locaux, celui de la Concordia avait attiré, dimanche, au Temple allemand, un nombreux et sympathique public, plus nombreux qu'aucun des précédents concerts de cette société.

Il faut constater que la personnalité de M. Carl Rehfuss, baryton, professeur au Conservatoire de Neuchâtel, était pour beaucoup dans cette affluence d'auditeurs, et, ce que nous avions entendu de cet artiste éminent, s'est trouvé pleinement confirmé : sa parfaite maîtrise s'est révélée dans un cycle de 12 mélodies de Schumann et six Lieder de Schubert, chantés avec une aisance, une simplicité et une musicalité que possèdent seuls les grands artistes.

Nous sommes très reconnaissants envers la Concordia de nous avoir procuré l'occasion d'entendre M. Rehfuss dans cette musique de Lieder qu'il interprète de manière si supérieure.

L'accompagnement de piano fut tenu par Mlle Colette Schneider dont nous avons apprécié le jeu très souple et discret, en même temps que très musical.

Disons encore que les morceaux de la Concordia ont été exécutés de façon très réussie. Un chœur de son distingué directeur, M. G. Pantillon, et un autre de H. Lavater, « Vesperhymne », furent surtout remarqués.

Ainsi donc, très beau concert, et nous constatons avec joie que la Concordia poursuit une marche ascendante et que ses concerts revêtent de plus en plus un caractère artistique. Nous l'en félicitons et souhaitons que ses efforts l'amènent toujours plus près du but.

Un nouvel almanach suisse

Nous avons le plaisir de signaler à nos lecteurs la mise en vente, dans la plupart des librairies, d'un ouvrage dont le succès est certain. Il s'agit de l'« Almanach Vermot Suisse », un fort volume d'environ 450 pages grand in-4o.

L'éditeur de cette innovation n'est autre que notre excellent confrère des Franches-Montagnes, M. Al. Grimaître, rédacteur du « Franc-Montagnard », à Saignelégier.

LE TEMPS

Hier, la pluie est tombée pendant toute la journée, sans une minute d'interruption. Ce matin, le temps est plus froid, avec tendance au beau. Le baromètre a remonté pendant la nuit dernière, passant de 668,9 à 670,5.

Les changes du jour

(Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.)

	Demande		Offre	
PARIS	31.25	(30.80)	31.60	(31.15)
ALLEMAGNE.	—.—	(—.—)	—.—	(—.—)
	(le milliard de marks)			
LONDRES	25.02	(24.97)	25.09	(25.04)
ITALIE	24.75	(24.60)	25.05	(24.90)
BELGIQUE	26.85	(26.40)	27.30	(26.90)
VIENNE	79.—	(79.—)	83.—	(83.—)
	(le million de couronnes)			
PRAGUE	16.50	(16.50)	16.80	(16.80)
HOLLANDE	218.—	(217.—)	219.—	(218.—)
MADRID	74.—	(74.10)	74.75	(74.90)
NEW-YORK :				
Câble	5.69	(5.71)	5.73	(5.75)
Chèque	5.685	(5.705)	5.73	(5.75)

IMPRIMERIE COOPERATIVE. — La Ch.-d-F.